

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal. 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINIRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 58^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 16 Juin 1971.

SOMMAIRE

1. — VI^e Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2957).

Discussion générale (suite) : MM. Neuwirth, Dronne, Grussenmeyer, Chazelle, Royer, Jacson, Cormier, Camille Petli, Sers, Miossee, Rivierez, Meunier, La Combe, Andrieux, Bernard Marie, Destremau.

M. Bellencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

MM. Louis Joxe, Ihuel.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 2974).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (2 f.)

— 1 —

VI^e PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social (n^{os} 1793, 1826, 1829, 1830).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Neuwirth.

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le ministre, au moment de voter le Plan, il est naturel que nous nous interrogiions.

Ce VI^e Plan est-il défini à partir du V^e considéré comme réalisé, ou, celui-ci ne l'étant pas complètement, l'est-il en tenant compte du retard dans l'exécution de son prédécesseur dont il poursuit les objectifs et ne constitue-t-il de ce fait qu'un V^e Plan prolongé ?

Les actions prévues au V^e Plan non encore engagées seront-elles automatiquement prioritaires au début du VI^e et la numérotation des plans n'est-elle qu'une délimitation indicative de périodes quinquennales ?

L'obligation est-elle si ardente que, de peur de se brûler les doigts, on en ait fait une simple orientation ?

Pour réaliser un plan, il faut y croire et s'accrocher farouchement à ses options. Or, on peut se demander si, en France, quelqu'un est encore farouchement attaché à quelque chose, si ce n'est à ses privilèges.

Notre pays était celui de la liberté et de la tolérance. Or, s'expriment aujourd'hui de préférence les violents qui outragent la loi, gênent, paralysent, brutalisent ceux qui ne pensent pas comme eux ou même de simples citoyens, hons abonnés au gaz et à l'électricité, qui acceptent de payer des billets de transport pour être transportés mais qui ne le sont pas.

Notre pays était celui où l'on aimait son travail. Les tracasseries, les empiètements, pour ne pas dire la boulimie de l'administration, les conflits sociaux, les suspensions injustifiées font apparaître le travail comme une morose obligation.

Notre pays était celui de l'équilibre où chaque corps de métier avait sa place, où les artisans et les commerçants n'étaient pas les boucs émissaires, où l'Etat ne créait pas les conditions d'un affrontement inévitable avec ceux qui voulaient se faire entendre.

Notre pays était celui dont la culture humaniste rayonnait sur le monde. Parler français était le signe de reconnaissance de la liberté et les rapports de la diplomatie avaient lieu dans notre langue.

Aujourd'hui, la présence de dizaines de milliers d'étudiants qui travaillent est estompée par les gesticulations de quelques centaines d'agités. L'instituteur de jadis était un bâtisseur d'hommes ; certains enseignants d'aujourd'hui présentent endoctrinent leurs élèves et démolissent en toute impunité la société dont ils acceptent pourtant les émoluments.

Faire un plan ? Certes. Mais comment et par qui le faire appliquer ? Par ceux qui travaillent dans l'insécurité ? Par ceux qui œuvrent sans cesse et impunément contre le régime républicain ? Par ceux qui détruisent allégrement nos universités, comme nos monuments aux morts ?

Voilà beaucoup de questions. Ce sont celles que notre peuple se pose. Car il sait bien que, pour réaliser un plan aussi ambitieux que celui qui nous est soumis, il faut que certaines conditions préalables soient remplies, et d'abord qu'il se reconnaisse dans la France. Et je crains que ce ne soit pas le cas aujourd'hui.

Le VI^e Plan, selon l'opinion — que je partage d'ailleurs — de M. le rapporteur général, est « le meilleur possible, compte tenu de la conjoncture et des impératifs financiers », mais il ne constitue pas une entreprise séparée. Il est intimement lié au contexte général d'une politique d'ensemble et c'est dans celle-ci qu'on trouvera la source de sa réussite ou les raisons de son échec. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Dronne.

M. Raymond Dronne. Je me bornerai à présenter trois observations d'ordre très générale.

La première concernera la liaison Rhône—Rhin, essentielle pour le développement de notre pays. Les prévisions du VI^e Plan à cet égard sont extrêmement modestes et ne permettront d'exécuter que des tranches de très faible importance.

Or cette liaison représente, pour l'ensemble de l'économie française, un intérêt considérable. Elle attirerait un énorme trafic et, par voie de conséquence, la création d'activités industrielles et commerciales tout le long de cet axe.

Si nous différons trop longtemps cette réalisation, d'autres susciteront d'autres courants à leur profit et nous aurons perdu un atout.

Ma deuxième observation sera relative au transport des voyageurs, à la liaison ferroviaire Paris—Lyon.

La ligne actuelle, vous le savez, approche de la saturation alors que le trafic augmente constamment. Il serait judicieux d'adopter le projet de construction d'une nouvelle ligne, plus courte parce que plus droite. Les techniques modernes permettent en effet de s'affranchir des servitudes de la traction à vapeur, de passer par monts et par vaux, de gravir des pentes plus accentuées. La liaison Paris—Lyon serait alors assurée en une heure trois quarts. L'économie considérable de temps ainsi réalisée ne manquerait pas d'attirer de nouvelles couches de clientèle.

Les études faites montrent que le projet serait rentable et je crois savoir que la S. N. C. F. accepterait de le financer par ses propres moyens.

En tout cas, nous aurions grand intérêt à nous engager dans cette réalisation qui est rentable à la fois sur le plan de l'entreprise S. N. C. F. et sur le plan de l'économie générale.

Ma dernière observation aura trait à notre dépendance en matière d'approvisionnements en énergie.

La faillite de notre politique algérienne a fait s'évanouir nos espoirs fondés sur le pétrole du Sahara, que nous avions découvert et mis en exploitation. La France, et avec elle toute l'Europe, est désormais tributaire, pour l'essentiel, de pays étrangers.

Cette hypothèque très lourde peut devenir menaçante pour l'avenir. Aussi est-il indispensable de rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement et de tenter de les diversifier le plus possible. Je le reconnais bien volontiers, monsieur le ministre, vous avez eu la loyauté d'admettre la réalité de ce problème dans l'exposé des motifs du projet de loi.

Si l'on s'étonnait qu'un député de l'Ouest évoque des problèmes tels que la liaison Rhône—Rhin et la création d'une ligne S. N. C. F. à grande vitesse Lyon—Paris, je répondrais qu'un Plan ne doit pas être un catalogue de saupoudrages habilement dosés entre les régions, les départements, les circonscriptions. Il doit définir de grands desseins, prévoir de vastes entreprises, qui secouent les vieilles nonchalance, qui créent les émulations, qui suscitent les activités, qui développent l'économie. Et n'oublions pas qu'il n'est pas de progrès social réel qui ne s'appuie pas sur l'essor économique.

L'économie d'un pays est comparable au sang du corps humain. Si ce sang n'est pas propulsé par un cœur robuste dans des artères solides, il ne peut irriguer les extrémités du corps, qui dépérissent. De même, les régions les plus déshéritées ne peuvent devenir prospères si les efforts principaux ne sont pas appliqués par priorité là où ils peuvent rendre au maximum. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le grand nombre de députés alsaciens et mosellans qui interviennent dans ce débat fleuve peut étonner ceux de nos collègues qui ont présent à l'esprit le tableau de Hansi montrant une Alsace heureuse et sans souci, avec de charmantes fillettes déambulant autour d'une fontaine dans laquelle se mire le clocher coiffé d'un nid de cigognes.

Si nos vallées vosgiennes et sous-vosgiennes sont de plus en plus riantes grâce à l'effort déployé par l'association du tourisme et si l'accueil réservé aux touristes demeure chaleureux et enthousiaste, en revanche, l'économie de cette province chère au cœur de chaque Français se voit confrontée de plus en plus à des problèmes d'une gravité exceptionnelle.

Tant la presse parisienne que la presse régionale — cette semaine encore, un hebdomadaire bien connu titre « L'Est en a assez ! » — se sont fait l'écho du malaise qui sensibilise la population.

Oui, monsieur le ministre, oui, mes chers collègues, l'Alsace est inquiète et les motions adoptées par les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que par la Coder d'Alsace, traduisent fort bien cette inquiétude.

Ces assemblées estiment, en effet, que le VI^e Plan ne tient pas suffisamment compte de la situation exceptionnelle de la région Alsace qui se trouve directement confrontée aux économies allemande et suisse. Ayant, par ailleurs, à résoudre des problèmes qui lui sont propres, l'Alsace — et cela est encore plus vrai pour ses zones frontalières — s'interroge parfois sur la connaissance que les responsables nationaux peuvent avoir de ses difficultés.

A tort ou à raison, la population à l'impression que le Gouvernement ne se penche pas avec toute la compréhension nécessaire sur ses difficultés spécifiques : puisque, apparemment, il n'y a pas de chômage, aucun problème ne se pose !

Sait-on cependant qu'aux chocs guerriers du passé a succédé, en Alsace, l'affrontement économique ?

Sait-on que, devant les hésitations manifestées à leur égard par les industriels des autres régions françaises, les Alsaciens craignent que leur région ne redevenue le glacis qu'elle a été à partir de 1930, après la construction de la ligne Maginot ?

Sait-on enfin que l'industrie locale, bien que gênée par une hémorragie de plus de 20.000 travailleurs frontaliers, est cependant prête à relever le défi, à condition qu'on lui fournisse les moyens d'investir et de mettre en place les infrastructures et les équipements indispensables à son développement ?

Certes, le VI^e Plan parle, mais très timidement, d'une aide aux régions frontalières, sans pour autant indiquer les mesures précises qui sont envisagées pour donner à l'industrie alsacienne les moyens d'affirmer, sur le Rhin, au cœur même de l'Europe, la vitalité de l'économie française.

Ce sont d'abord les grandes infrastructures capables d'assurer l'amarrage de la région Alsace au reste du pays, qui se révèlent indispensables.

L'Alsace sait trop, par son histoire, ce que lui a déjà apporté le commerce rhénan pour ne pas réaffirmer son attachement à la liaison Rhin—Rhône.

A cet égard, je tiens à remercier M. Dronne, député d'un département de l'Ouest, d'avoir mis tout à l'heure l'accent sur l'importance que présente, pour l'économie nationale, la liaison mer du Nord—Méditerranée.

Mais l'Alsace se veut aussi tournée vers l'avenir. Elle n'ignore pas que le développement d'industries de pointe sur son territoire suppose aussi une mutation profonde de la qualité de ses liaisons aériennes, et je regrette beaucoup que les tractations entreprises par les organismes économiques bas-rhéniens, en vue de la création d'un aéroport international dans le Nord de l'Alsace n'aient pas abouti, création qui constituerait une incitation supplémentaire à l'industrialisation.

Pour promouvoir le développement industriel, il importe aussi de mettre en place un régime d'aides se rapprochant de celui qui est en vigueur dans les pays du Marché commun. Ce régime qui repose sur l'octroi de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, pourrait prendre la forme d'un fonds d'investissement et d'industrialisation, alimenté en partie par l'épargne régionale.

C'est en effet ce genre d'aides, dégagé de toute entrave administrative, qui constitue un instrument efficace et réaliste d'incitation à la création d'emplois nouveaux.

Malheureusement, notre système d'aides en vigueur est trop compliqué, trop lent, et aussi nettement inférieur aux dispositions qui sont appliquées dans les autres pays du Marché commun. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle certaines entreprises étrangères, notamment américaines, hésitent à s'implanter chez nous.

A maintes reprises, j'ai mis l'accent, ici même, sur la situation toute particulière de l'extrême Nord de l'Alsace qui risque, si l'on n'y prend garde, de basculer dans l'orbite économique de Karlsruhe.

La situation a encore été aggravée par le mark flottant. Faute d'emplois sur place, le nombre d'ouvriers traversant quotidiennement la frontière s'élève, pour le seul arrondissement de Wissembourg, à près de 3.700, soit 37 p. 100 de la population active du secteur secondaire.

L'occasion m'a été donnée tout récemment, monsieur le ministre, de m'entretenir avec vous de vive voix de cette situation particulière et de ses répercussions sur les plans politique et culturel. Je sais que vous envisagez de prendre certaines mesures; faites-les très rapidement afin d'encourager l'industrie locale et de promouvoir la création d'emplois nouveaux.

Je vous suggère aussi la mise en place d'un plan de développement à long terme devant permettre de rétablir un équilibre avec la région limitrophe allemande, afin de mieux résister à l'emprise de l'industrie étrangère.

Ce n'est pas de gaité de cœur que nos ouvriers, partant au petit matin et rentrant au soleil couchant, vont travailler à l'étranger, perdant ainsi souvent le contact avec le milieu familial. Notre population souhaite trouver du travail sur place, dans des entreprises dynamiques offrant non seulement une sécurité d'emploi, mais aussi une possibilité de promotion.

Enfin, le ministre de l'économie et des finances disait tout récemment, lors de son passage dans cette région, que « l'Alsace devrait être la vitrine de l'économie française sur le Rhin ». L'Alsace est prête à jouer ce rôle. Elle pense même qu'elle devrait être le creuset dans lequel l'économie française pourrait se confronter honnêtement avec l'économie européenne.

Mais, monsieur le ministre, il faut lui en donner les moyens. Hier après-midi, M. le Premier ministre, présentant le VI^e Plan, a déclaré du haut de cette tribune: « Les grands efforts sont à notre portée ». Je demande alors au Gouvernement d'accomplir cet effort pour permettre à l'économie alsacienne de remplir le rôle qui lui est dévolu dans le cadre de l'économie française en raison de sa situation géographique au carrefour du Marché commun. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, sur les orientations proposées à la France pendant les cinq années à venir doivent s'exprimer les divers courants de la pensée politique française.

Or s'il est un point sur lequel, ouvertement ou non, nous sommes tous d'accord — et je ne suis ni pessimiste, ni sceptique par nature — c'est que d'ores et déjà nous savons que ce Plan, comme le précédent, ne sera que très partiellement réalisé.

Sa vertu principale est de créer, dans l'immédiat, une espérance, mais au cours de ce débat nous avons entendu exprimer plus de craintes ou d'appréhensions que d'enthousiasme.

Pourquoi ce Plan ne sera-t-il que partiellement exécuté ? Il y a à cela plusieurs raisons.

En premier lieu, le Plan n'est pas impératif, mais seulement incitatif ou indicatif ce qui permet, par exemple, à l'Etat lui-même de ne pas le respecter.

En second lieu, le Plan trace des lignes qui se veulent idéales. C'est une épreuve. Il tente d'enfermer la vie du pays à l'intérieur d'un certain nombre d'équilibres, et les travaux préparatoires ont d'ailleurs montré les discordances sur les choix fondamentaux.

En troisième lieu, enfin, il existe dans ce pays des priorités qui ne figurent pas dans le Plan, mais qui doivent être satisfaites par la volonté du Gouvernement, avant même celles du Plan.

Tel est le cas — je le dis sans vouloir relancer un débat — des dépenses militaires. Alors même que le Plan n'était pas voté, que ses options n'étaient pas traduites en chiffres, alors que nous ignorions les besoins des divers secteurs civils, le Gouvernement nous a invités à voter un programme de près de cent milliards d'équipements en cinq ans pour la défense nationale.

Il y a là, mesdames, messieurs, deux plans qui semblent parallèles mais qui sont, en réalité, différents. L'un est voté sans qu'on se pose la question de savoir s'il est compatible avec les besoins civils de la France que l'autre exprime.

Je ne reviendrai pas sur les impératifs et sur l'historique des premiers Plans, ceux qui, élaborés vers le début de la IV^e République, ont dû s'atteler à reconstruire la France dévastée, ni sur les III^e, IV^e et V^e Plans qui ont dû adapter l'économie française à la politique du Marché commun.

Or, mes chers collègues, on aurait pu espérer qu'enfin le VI^e Plan allait être celui de la générosité nationale, de la solidarité, du progrès social dont nous parlait hier après-midi M. le Premier ministre. Il n'en est malheureusement rien car l'environnement international, nous dit-on, sollicite de nouveaux efforts, et presque exclusivement en faveur de l'industrialisation.

On peut aussi se demander si les actions proposées par le VI^e Plan ne sont pas la preuve que, finalement, tout reste à faire. C'est là une question grave à plus d'un titre. En effet, dans son analyse de la situation de notre pays, le rapport sur le VI^e Plan a l'avantage, et même le mérite, de ne pas éluder les problèmes.

Ces problèmes, quels sont-ils, sinon ceux des catégories qui, manifestement, n'ont pas encore pu trouver leur place dans la société française qui sort du V^e Plan ?

Certes, le VI^e Plan propose d'engager des actions qui ne sont pas négligeables en faveur des personnes âgées, des handicapés physiques et des inadaptés. Mais, en même temps, il nous propose une diminution du taux de progression des équipements collectifs. Comme nous savons, par ailleurs, que l'accent est mis tout particulièrement dans le projet de loi portant approbation du VI^e Plan sur des secteurs qui doivent permettre le développement de l'industrialisation, il nous faut bien en conclure que les équipements purement sociaux vont être sacrifiés.

Comment, dès lors, concilier les affirmations généreuses et la réalité des chiffres ?

Comment prétendre que les personnes âgées verront leur sort sérieusement amélioré lorsqu'on sait le temps qu'il a fallu pour faire appliquer les bien modestes recommandations du rapport Laroque ?

Comment prétendre que les handicapés physiques trouveront enfin la dignité à laquelle ils aspirent lorsqu'on connaît le taux des allocations qu'une loi récemment votée propose de leur attribuer ? Que dire des familles et des veuves ?

Comment prétendre que le Plan ouvrira un peu plus la solidarité lorsque ceux qui sont les victimes et les oubliés du progrès voient s'édifier librement les richesses les plus arrogantes sur les crises les plus aiguës comme, par exemple, celle du logement ?

Comment soutenir que le développement industriel que propose le Plan fera le bonheur de ce pays, lorsqu'on sait d'abord qu'il ne permettra pas d'assurer un emploi à chaque Français et à chaque Française et qu'ensuite des secteurs économiques entiers vont prendre le chemin du déclin ?

Nous ne savons pas, en lisant le VI^e Plan, ce que deviendront les agriculteurs qui vont quitter la terre, parce que certains estiment qu'ils n'ont plus leur place sur des exploitations trop modestes, les petits commerçants et artisans qui vont fermer leur boutique parce qu'ils auront le tort d'être trop faibles face aux « grandes surfaces » que vous allez largement aider à se développer.

Comment prétendre rallier les travailleurs au VI^e Plan qui ne leur propose, finalement, que peu d'améliorations de leur sort : pratiquement aucune réduction de la durée du travail, aucun

progrès, sauf dans quelques secteurs particuliers, en ce qui concerne l'âge de la retraite ?

Il y aurait, mes chers collègues, bien d'autres questions à soulever dans ce débat. Malheureusement, leurs réponses s'imposent d'elles-mêmes.

Une fois de plus, le Plan est un appel à l'effort. On avance les exigences du développement économique. On avance les exigences de l'environnement international.

Ceux qui sont, comme nous, partisans de l'Europe ne peuvent nier ces impératifs.

Mais pourquoi réagir à ces impératifs par un simple catalogue d'incitations ? Ceux qui sont à la tête des entreprises les plus importantes, et sur qui repose, finalement, l'expansion économique, devraient être contraints d'orienter leurs activités dans telle ou telle direction. Or, vous les incitez seulement, vous assortissez vos incitations d'aides financières et fiscales importantes. Ils en usent, mais ils oublient souvent l'autre terme du contrat.

Pendant ce temps, les déshérités de la société attendent qu'on s'occupe d'eux. Pensez-vous vraiment, monsieur le ministre, qu'en cette seconde partie du xx^e siècle on puisse élaborer un Plan qui soit crédible, qui soit « l'ardente obligation » pour chaque citoyen sans l'assortir d'engagements tangibles ?

Si votre plan était celui de la fin de la misère des vieux, de la fin de la solitude et de l'inquiétude des handicapés, celui de l'emploi pour tous, de l'amélioration de la vie quotidienne, d'une manière très sensible dans le travail comme hors du travail, de la tranquillité pour tous ceux qui devront quitter leur exploitation familiale ou fermer leur boutique, il y aurait une chance, une petite chance, de retenir l'attention des hommes et des femmes de ce pays.

Mais votre VI^e Plan est trop fidèle à ses prédécesseurs. D'un côté, il fait un clin d'œil à tous ceux qui en tireront avantage. De l'autre, il appelle les travailleurs à la rigueur, les oublie à la patience.

En conclusion, ce plan ne saurait constituer un espoir pour la France. Notre civilisation, on l'a souvent dit, traverse une crise grave, profonde ; c'est la crise de l'injustice, de l'inquiétude.

Votre Plan attend trop pour régler trop peu. Il ne peut recueillir notre adhésion, car il est le Plan pour certains Français mais non pour tous les Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Mesdames, messieurs, un député isolé ne dispose pas d'un temps de parole suffisant pour se livrer à une critique générale du Plan. Aussi se bornera-t-il à un examen sectoriel, mais d'une extrême importance à ses yeux sur le plan humain, c'est-à-dire à l'examen du secteur de l'hospitalisation dans la planification que vous nous proposez.

Tout d'abord, deux objectifs très nets sont donnés à la planification en matière d'hospitalisation : l'humanisation des hôpitaux et une gestion de caractère plus économique.

Vous allez effectivement investir les crédits nécessaires à la rénovation de 15.000 lits dans les différents hôpitaux de première ou de deuxième catégorie notamment, et vous vous efforcerez de créer, à la place des salles communes, un certain nombre de boxes ou de chambres à une ou deux lits. C'est une excellente initiative sur le chemin de l'humanisation, la seconde étant celle d'un accueil de plus en plus perfectionné.

D'autre part, vous avez posé très correctement le problème en indiquant que si l'on veut ramener de 69 milliards à 65 milliards de francs les dépenses de la sécurité sociale en 1975, il faut agir fortement sur le secteur où la dépense est la plus importante, c'est-à-dire celui de l'hospitalisation.

A ces deux objectifs s'en ajoute un troisième : vous risquez de commettre, dans l'ordre de l'hospitalisation, la même erreur que celle qui a été commise dans l'ordre de la formation des enseignants, je veux parler de la formation des médecins dans les centres hospitaliers universitaires.

En effet, il semble bien, à l'examen des grandes lignes du Plan, que l'effort de programmation et l'effort financier dans ce domaine sont tout à fait insuffisants, et je dirai même presque tout à fait flous.

En effet, vous avez projeté, dans l'ordre financier tout d'abord, une enveloppe de 12,36 milliards de francs pour la formation brute de capital fixe correspondant à l'ensemble des installations hospitalières ou sanitaires de France. Vous avez retenu à ce sujet deux hypothèses, une hypothèse basse — 3,1 milliards de francs de participation de l'Etat — et une hypothèse haute de 3,6 milliards de francs. Cette enveloppe vous permettra de créer 25.000 lits normalisés, donc de compléter votre effort de modernisation.

Mais, autant, monsieur le ministre, il est possible de créer des lits normalisés pour des hôpitaux psychiatriques ou pour des hôpitaux de seconde catégorie à titre de dépannage, autant il est strictement impossible, en application de la loi de 1958 qui « combine » l'organisation d'un enseignement, des soins et de la recherche, d'installer ces lits normalisés dans des centres hospitaliers universitaires.

Si vous ne voulez pas diminuer la part des investissements réservés en France à l'amélioration ou à la construction des centres hospitaliers universitaires, il faut écarter résolument l'hypothèse basse de 3,1 milliards de francs et faire adopter par l'Assemblée nationale l'hypothèse haute, c'est-à-dire 3,6 milliards de francs, ce qui ne correspond d'ailleurs qu'à 25 p. 100 de participation de l'Etat par rapport au volume global investi au lieu de 23 p. 100 environ au cours du V^e Plan, et vous savez très bien que le V^e Plan avait marqué, dans l'ordre de l'hospitalisation, un échec assez net pour que vous soyez conduit à renforcer vos investissements dans le VI^e Plan.

Par conséquent, ma première conclusion c'est qu'il faut adopter l'hypothèse haute.

Ma deuxième conclusion, d'ailleurs partielle, me conduit à vous demander d'insister auprès de votre collègue de la santé publique et de votre collègue des finances afin qu'une fois pour toutes la conception des centres hospitaliers universitaires sur le plan technique fasse l'objet d'une doctrine stable de la part de l'administration du Vésinet.

En effet, au cours du V^e Plan, on est passé par exemple de la conception de l'hôpital étalé sur une vaste surface foncière à celle de l'hôpital bloc qui avait été employée aux Etats-Unis voilà dix ans. Cette situation a duré jusqu'aux années 1969-1970, et nous nous apercevons maintenant que, malgré l'agrément donné encore à quelques hôpitaux blocs, la doctrine évolue et que l'administration du Vésinet se refuse, paraît-il, sous des prétextes assez légers de gestion, à adopter la conception des hôpitaux blocs.

Or c'est dans cette conception que la combinaison des trois éléments — soins, enseignement et recherche — est la mieux assurée en vertu de la loi de 1958, même du point de vue de la gestion, à la condition, toutefois, monsieur le ministre, que le programme retenu n'entraîne pas la construction d'hôpitaux blocs trop importants et trop monolithiques.

Ma deuxième conclusion, c'est que le Vésinet doit adopter une doctrine stable.

Ma troisième conclusion ira plus au fond encore des mécanismes, comme nous en avons le devoir dans ce Parlement. Si vous entreprenez la construction, au cours du VI^e Plan, d'une dizaine de centres hospitaliers universitaires dont l'un coûte 10 à 11 milliards d'anciens francs, vous ne pourrez pas la mener à bien, même dans l'hypothèse haute de 360 milliards d'anciens francs de participation de l'Etat, si vous ne prenez pas deux mesures bien nettes. La première est la pratique des tranches financières qui a été adoptée par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère de l'économie et des finances pour la construction des collèges d'enseignement secondaire, des facultés et des établissements d'enseignement technique. En effet, l'on ne peut pas imputer sur un budget annuel de la France, au titre de la santé publique, un centre hospitalier universitaire qui revient à quelque 15 milliards d'anciens francs. Il faut donc adopter la politique des tranches financières. Jusqu'à présent M. le ministre de l'économie et des finances s'y refuse. Je vous demanderais, monsieur le ministre, de bien vouloir préciser au cours de vos réponses si le Gouvernement a l'intention d'infléchir sa politique en ce domaine.

La deuxième mesure indispensable est la pratique des lois de programmes pluriannuelles. Je peux parler à cette tribune avec l'autorité voulue car j'ai voté, moi aussi, les plans d'équipement militaire pluriannuels de la France.

Je ne vois pas pourquoi, dans les domaines civils et plus spécifiquement dans ceux du logement et de l'hospitalisation, nous n'adopterions pas, étant donné nos retards et l'insuffisance de notre programmation annuelle par rapport au Plan, des lois de programme simples, claires dans leurs prévisions, qui engageraient totalement l'Etat et les collectivités locales.

J'ai décelé là une insuffisance de méthode, nuisible à la crédibilité que le peuple doit avoir dans le Plan. Compte tenu du retard important pris par la France en matière d'hospitalisation, je pense que ma suggestion pourrait être retenue.

Mon ultime conclusion est nette.

Notre pays a besoin d'hôpitaux, à l'accueil humain, à la technique particulièrement développée et dont la gestion devienne progressivement plus économique à la suite de la réduction de la durée du séjour des malades et de l'emploi intensif des grands moyens d'équipement, notamment en laboratoires et en radiologie.

Notre pays a aussi besoin de former ses médecins. Nous vivons dans une société où, finalement, c'est sur les épaules de l'instituteur, du médecin, du maire, et plus généralement de ceux qui ont une responsabilité populaire inattaquable, que repose le destin du développement moral et spirituel du pays.

Les médecins qui se forment dans nos centres hospitaliers universitaires méritent précisément que l'Etat porte toute son attention au développement de ces établissements.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je vous ai présenté ces suggestions qui sont dominées par l'expérience d'un président de commission administrative de centre hospitalier universitaire. Je serais heureux de recueillir vos réponses à la fin de la discussion générale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Jacson.

M. William Jacson. Mesdames, messieurs, le général de Gaulle, dans ses *Mémoires d'espoir*, avait cité, en tête du nouvel effort français d'équipement : « la colossale entreprise qui reliera directement la mer du Nord à la Méditerranée... en rendant le Rhône navigable sur tout son cours et en le joignant au Rhin ».

Convaincu de l'intérêt de cette réalisation, je m'y suis consacré depuis douze ans.

Le 18 novembre 1959, M. Samama, ancien préfet de Meurthe-et-Moselle, délégué général pour la commission des voies navigables du bassin lorrain, réunissait des parlementaires au cercle Interallié à Paris. Le projet du canal à grand gabarit Rhin-Rhône prenait naissance.

M. Abel Thomas, commissaire du Gouvernement, soulignait l'intérêt national du projet. Malheureusement, déjà à cette époque, éclatait une rivalité entre l'Alsace et la Lorraine, au sujet du tracé.

Un colloque fut organisé à Lyon en 1961 et, ainsi, fut décidée la création d'une association Mer du Nord—Méditerranée.

Le 28 juin 1962, le délégué général, M. Samama, m'adressait un témoignage de satisfaction, pour l'activité parlementaire que j'avais déployée en faveur du projet d'axe Nord—Sud.

La première grande réunion du 6 octobre 1965 groupait les délégués de 22 départements, de 33 chambres de commerce et de 32 villes.

A l'occasion du VI^e Plan, nous estimons que trois points fondamentaux doivent être évoqués : le bassin de la Seine, le bassin de la Moselle, la préparation de l'avenir, c'est-à-dire les grandes liaisons.

Dans l'exposé du VI^e Plan on parle peu ou prou du schéma directeur. Or, il est indispensable que le Gouvernement précise ses intentions sur ce schéma directeur.

En effet, les investisseurs français ou étrangers, faute de ces directives, ne saisissent pas le sens de la politique française des grandes liaisons.

Evidemment, il avait été prévu que ces réalisations ne seraient pas envisagées au VI^e Plan. Il se bornerait à des études et à des acquisitions de terrains.

D'ailleurs, dans le document qui a été fourni au Conseil économique et social et à l'Assemblée nationale, on n'a fait allusion qu'à des crédits d'études techniques et d'acquisitions de terrains, mais sans préciser autrement qu'ils seraient destinés aux grandes liaisons.

Nous estimons qu'un effort doit être accompli, pour que les grands axes fluviaux soient reliés entre eux et à l'axe danubien.

En tant que parlementaire lorrain, j'évoquerai surtout le problème des sections Dombasle—Nancy, Nancy—Frouard, Frouard—Toul et Toul—Neuves-Maisons.

Cette étude a été établie en accord avec mon collègue M. Fouchet, ancien ministre, député de Meurthe-et-Moselle. C'est donc en notre nom à tous deux que je m'exprime :

L'antenne Dombasle—Nancy—Frouard doit assurer par la canalisation de la Meurthe, dans la traversée de Nancy et le déclassement de la section correspondante du canal de la Marne au Rhin, une occasion de réaliser une opération d'urbanisme très importante pour la ville et pour le district de Nancy et toute la région, l'emplacement de l'actuel canal de la Marne au Rhin libéré permettant le passage d'une voie rapide en limitant considérablement les problèmes délicats d'acquisitions de terrains.

Cette antenne Dombasle—Nancy—Frouard, utilisant la vallée de la Meurthe, permet de désenclaver toute la zone des soudières qui comprend actuellement : la compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est à Varangeville-Saint-Nicolas,

les Soudières réunies de la Madeleine et la société Solvay à Dombasle, occupant environ 3.000 ouvriers.

Par ailleurs, elle permettrait à la production française de sel, dont la société Solvay assure 45 p. 100 de la production commercialisée — la moins chère à l'extraction en Europe — de devenir particulièrement compétitive. Serait ainsi évitée la perte de certains marchés. Récemment, en effet, les établissements Sotvay ont perdu au profit de la Belgique, qui ne dispose pourtant pas de ressources naturelles, un marché de un million de tonnes en raison de la lourdeur du coût des transports.

Il faut souligner que la région de Dombasle produit 85 p. 100 du carbonate de soude français et que cette industrie est étroitement liée à celle du chlore. L'ouverture d'une voie d'eau à caractéristiques internationales, permettrait donc à la chimie du chlore alliée à celle de l'éthylène produit à Carlin, d'envisager un développement très intéressant. La Lorraine, en s'ouvrant à l'industrie moderne et évolutive des plastiques, transformerait son image et mettrait fin aux risques de la mono-industrie sidérurgique et de la récession des textiles.

Nous signalons que les études économiques présentées pour le VI^e Plan ont fait ressortir qu'un tonnage de 800.000 tonnes s'ajouterait ainsi aux 2.000.000 de tonnes actuellement transportées par le canal de la Marne au Rhin. La rentabilité de l'ensemble de l'opération est de l'ordre de 10 p. 100.

L'estimation des travaux et la canalisation de la Meurthe entre Frouard et Dombasle est de 150 millions de francs, dont 80 millions prévus au VI^e Plan.

La combinaison financière envisagée comporte une participation de 30 p. 100 du budget des voies navigables et de 22 p. 100 de la direction des routes.

Le projet comporte, en effet, un déclassement de l'assiette actuelle du canal de la Marne au Rhin dans la traversée de Nancy, et permettra la construction d'une voie rapide sur les terrains ainsi libérés.

Une contribution importante des collectivités locales, atteignant 48 p. 100, est envisagée.

La canalisation de la section Frouard—Neuves-Maisons doit permettre de faire passer, le plus rapidement possible, les bateaux de 1.500 tonnes et les grands convois de 3.200 tonnes jusqu'à Neuves-Maisons pour desservir son important centre sidérurgique.

L'aménagement de cette section doit pouvoir être prolongé au-delà de Neuves-Maisons pour permettre de continuer la réalisation de la liaison à grand gabarit en direction de la Saône.

Cet aménagement doit pouvoir être prolongé à partir de Toul, en direction de la Meuse et de la Seine, pour constituer la liaison à grand gabarit Seine—Moselle.

L'aménagement du chenal et des dérivations donnera lieu à des travaux progressifs, actuellement en cours d'étude. Ces aménagements s'inspirent du souci de tenir compte de l'environnement, de faciliter au maximum les réalisations qu'appellera la voie d'eau : aménagements de zones industrielles à Toul et à Neuves-Maisons, notamment, mais également installations nautiques et de plaisance.

Enfin, les aménagements sont étudiés dans le souci de ne pas compromettre la navigation des automoteurs ni des grands convois.

Pour le financement de l'opération, deux points essentiels sont contenus dans le Plan :

D'abord les dotations budgétaires qui correspondent à certains travaux qui doivent être réalisés ; ensuite, les déclarations de priorité que le Gouvernement s'engage à concrétiser, même si certains aléas se produisent. Dans les autorisations de programme pour les équipements publics, une enveloppe de 1.820 millions de francs a été affectée aux voies navigables, ports fluviaux, etc.

Or, dans la programmation, nous trouvons : 330 millions de francs pour le bassin du Nord, 190 millions de francs pour le bassin de Seine, 245 plus 350 millions de francs pour le bassin Saône-Rhône. Le total de ces divers chapitres représente 1.115 millions de francs. Il ne resterait donc que 595 millions de francs en priorité.

En revanche, si les déclarations de priorité sont très importantes pour le Nord, la Saône, le Rhône et également pour la Seine, rien n'est prévu pour la Moselle. C'est dire que les deux petites antennes attendues impatientement en Lorraine, notamment Toul—Neuves-Maisons, destinées à permettre à la grande voie d'eau qui atteindra bientôt Frouard de désenclaver la portion Sud du bassin industriel, risquent de ne pas être réalisées.

En vérité, nous ne pouvons être assurés de profiter des possibilités de financement puisque ces fonds peuvent être utilisés, le cas échéant, pour des opérations prioritaires, ce qui n'est pas le cas de celles qui nous intéressent.

Je rappellerai que des investissements à caractère international ont déjà été affectés à des travaux sur la Moselle : fonds du Trésor, 95.600.000 francs pour la section Frouard—Toul—Neuves-Maisons ; 36 millions de francs pour la section Frouard—Dombasle ; soit 131.600.000 francs.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle, pour sa part, est engagé. Nous sommes tous convaincus de l'intérêt primordial de ce projet. En avril 1964, j'avais été reçu plusieurs fois en audience par M. Marc Jacquet, alors ministre des travaux publics, et j'en avais conclu combien le destin de la Lorraine était conditionné par le développement industriel de la France sidérurgique.

Or, le bassin lorrain se trouve en quelque sorte au centre d'un trièdre dont l'élément Nord se situerait à Dunkerque et demain à Rotterdam, l'élément Ouest à Mondeville-Caen et l'élément Sud est représenté par le complexe Fos-Marseille. C'est vous dire les problèmes de la Lorraine !

M. Fouchet, au nom duquel je m'exprime, appelle toute votre attention sur l'importance considérable de ce projet.

M. le maire de Neuves-Maisons, la direction des aciéries et tréfileries de Neuves-Maisons-Châtillon, l'association de la sidérurgie et des mines de fer de Lorraine ainsi que les établissements Solvay, les soudières et les salines, jugent comme une absolue nécessité d'entreprendre et de terminer la réalisation du canal à grand gabarit.

Nous avons pu savoir que Solvay intensifierait le développement de sa production dans le secteur des produits chimiques et que, par ailleurs, les aciéries et tréfileries de Neuves-Maisons envisageraient que le transport des pondéreux puisse être multiplié par dix.

Tel est le projet que je voulais vous exposer, monsieur le ministre, sur le grand espoir de désenclavement industriel de notre région qui résulterait du canal à grand gabarit.

Je traiterai rapidement, pour conclure, de l'amélioration du sort des personnes âgées. Vous savez que je suis monté bien souvent à cette tribune pour défendre leurs intérêts et prôner la construction de ce qu'on appelait naguère les foyers-villages, qualifiés aujourd'hui de « résidences ».

Dans le cadre des priorités majeures caractérisant le VI^e Plan, à savoir « le développement des équipements collectifs et l'amélioration du sort des personnes âgées », ainsi que l'indiquait M. le Premier ministre dans son discours du 20 avril dernier, je tiens, une fois de plus, à appeler l'attention du Gouvernement et de vous-mêmes, mes chers collègues, sur la D. I. P. A., association de défense des intérêts des personnes âgées et infirmes, organisme qui s'est fixé pour but la réalisation de résidences spécialement conçues pour les vieillards.

Créée depuis le 6 juin 1964, cette association, dont je suis le président, s'efforce de venir en aide aux personnes âgées dans tous les domaines et plus particulièrement sur le plan de leur hébergement.

Cinquante implantations réparties sur toute la France ont été retenues et étudiées.

Au moment où le Gouvernement décide de s'attacher plus spécialement à ce problème, je pense qu'il est de notre devoir de voter l'inscription de ces programmes au VI^e Plan, afin de ne pas décevoir les espérances de centaines de personnes qui, à la fin de leur vie, se sentent isolées et perdues dans un monde qui les ignore.

L'intérêt de ces programmes a été reconnu par M. le Premier ministre, qui n'a pas hésité, avant même l'élaboration du VI^e Plan, à donner son accord sur la réalisation de deux opérations ponctuelles : à Lannes, dans le Lot-et-Garonne, et à Rouhling en Moselle.

Dans le but d'accélérer le processus administratif, à la demande de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, cinq projets types ont été proposés pour agrément.

Pour la D. I. P. A., organisme national dont la reconnaissance d'utilité publique est en cours, je sollicite donc l'inscription globale au VI^e Plan de trente résidences pour personnes âgées.

M. le président. La parole est à M. Cormier.

M. Paul Cormier. Monsieur le ministre, mes chers collègues.

M. Paul Cormier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de ce débat sur le VI^e Plan, le Gouvernement propose au Parlement de s'engager dans une politique économique dont le développement sera axé, en priorité, sur l'industrialisation.

Ce choix peut paraître bon, étant donné la croissance constante des besoins manifestés par toutes les couches sociales de la population.

Reconnaissant tous les aspects positifs des orientations du Plan, je me bornerai à relever les inquiétudes qui persistent après toutes les explications que vous-même et M. le Premier ministre vous nous avez fournies.

Si la politique d'industrialisation se justifie pleinement, il faudrait savoir quel sera le sort des autres activités économiques.

L'artisanat, le commerce et l'agriculture doivent, dans l'exécution de ce plan, non seulement garder leur place dans l'échiquier économique français, mais progresser au même rythme que l'industrie si l'on ne veut pas voir de graves déséquilibres engendrer des drames sociaux, et cela à court terme.

Le problème de la survie de la petite et moyenne entreprise est posé d'une façon évidente et même tragique dans de multiples secteurs.

Le temps qui m'est imparti ne me permet de prendre qu'un seul exemple et j'ai choisi l'agriculture sans pour autant en faire une exclusive.

L'agriculture reste une des principales activités de la production nationale brute. L'effectif de ses éléments actifs est le plus important de France et, de ce fait, tant au point de vue de la consommation familiale que de la consommation d'entreprise, elle est la première cliente des principales productions industrielles, qu'elles soient mécaniques, chimiques, alimentaires ou de produits ménagers.

La diminution trop rapide de la population active de l'agriculture entraîne déjà des difficultés qui grandissent chaque jour et notre ministre de l'agriculture a tiré la sonnette d'alarme en déclarant que l'exode agricole et rural — car l'un entraîne l'autre — devait être stoppé dans les plus brefs délais.

Or, que constatons-nous à la lecture du VI^e Plan ? Une réduction du pouvoir d'achat et, par voie de conséquence, du revenu de cette catégorie sociale et économique française.

Le V^e Plan avait prévu un rattrapage des revenus qui n'a, malheureusement, pas été opéré.

Si, dans vos objectifs, la parité des revenus n'est pas recherchée, vous risquez de graves mécomptes avant cinq ans, non seulement dans l'agriculture mais dans tous les autres secteurs, y compris l'industrie à laquelle vous promettez le meilleur avenir. Ne commettez pas l'erreur de tuer son principal client !

Vous avez dit qu'il fallait conquérir les marchés extérieurs par un développement accru de nos exportations. Cela est valable dans la mesure où chaque citoyen français trouve sa place dans le travail et bénéficie d'un développement équilibré de son pouvoir d'achat.

Je sais que vous avez pris des engagements en faveur de l'agriculture, en ce qui concerne l'organisation de la production et une meilleure maîtrise des marchés ; je sais aussi que vous voulez mettre en œuvre une politique agricole plus sélective et donner aux enfants d'agriculteurs des chances égales aux autres en matière de formation. Cela ne serait que justice. Dans les objectifs du Plan nous retrouvons cette affirmation, mais dans les orientations et les ventilations budgétaires, c'est beaucoup moins évident et cela n'est pas sans nous inquiéter gravement.

Si un effort important, principalement au niveau du fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles, a été fait pour ceux qui quittent l'agriculture, il serait urgent, pour répondre aux souhaits des agriculteurs et de leur ministre, qu'un effort budgétaire important soit entrepris pour consolider et moderniser les exploitations de ceux qui restent, afin de stopper l'exode.

Le Plan ne prévoit même pas une répartition équitable du fruit de l'expansion puisque le taux de croissance en agriculture reste très en retrait par rapport à celui de la croissance nationale.

En matière d'équipement, l'hypothèse haute devrait être un minimum en ce qui concerne les investissements collectifs ruraux, sinon l'agriculture sera sacrifiée au cours du VI^e Plan.

La tendance à la dégradation du revenu agricole qui est constatée risque de s'accroître, au cours des prochaines années, avec la persistance des tensions inflationnistes, car la progression des prix des produits agricoles prévue est nettement inférieure à celle des charges. Or le Plan ne propose aucune mesure de rattrapage dans ce domaine.

Je pense être l'interprète de mon groupe en vous demandant, monsieur le ministre, d'apporter sans tarder les correctifs budgétaires nécessaires sur ces divers points où les lacunes du Plan risquent d'aggraver les disparités.

En matière d'aménagement du territoire, le V^e Plan avait établi une carte des aides dont les effets nocifs se sont fait durement sentir dans certaines régions. Il nous apparaît urgent

qu'une réforme sur le fond et sur la forme intervienne dans les meilleurs délais.

Dans des régions classées en zone V aucun emploi industriel ne s'est créé depuis 1965. Ce qui est pire encore, une région que je connais particulièrement a perdu plus de 600 emplois en moins d'un an sans aucune compensation.

Vous comprendrez aisément qu'une telle situation ne peut se perpétuer sans susciter de graves désordres, surtout quand ces problèmes se posent dans de petites villes de moins de 20.000 habitants.

S'il est souhaitable de garder, sur le plan national, un quadrillage tenant compte des aspects démographiques et économiques des régions françaises, il serait très dangereux de considérer cette carte des aides comme impérative et immuable. Toutes les régions françaises ont des secteurs économiques riches et d'autres pauvres.

Dans les secteurs qui ne bénéficient d'aucune aide, la pérennité de l'emploi connaît des accidents graves qui sont constatés et chiffrés. Je ne pense pas que le Gouvernement veuille laisser s'asphyxier délibérément certaines régions. Il faudrait donc, au minimum, que le déclenchement des aides spécifiques soit retenu lorsque les villes et les régions considérées sont en mesure de vous fournir une étude précise sur les mouvements de l'emploi, notamment lorsque des pourcentages importants de diminution sont constatés. J'aimerais avoir, monsieur le ministre, une réponse précise et satisfaisante à ce sujet.

Le fait que le développement économique est conditionné par la politique financière du pays, nous inquiète également.

Si des mesures sérieuses ont été appliquées à la suite de la dévaluation avec une justification évidente, il est urgent de mieux adapter les disciplines financières à une véritable politique d'expansion en tenant compte de la résonance sociale des entreprises, faute de quoi les difficultés actuelles iront en s'accroissant.

Tant que la France ne changera pas sa politique de crédit et qu'on prêtera en fonction des cautions en capital et non en fonction de la valeur humaine et technique de ceux qui empruntent, nous aggraverons les problèmes sociaux, et l'égalité des chances restera un vain mot.

J'aurais vivement souhaité que les objectifs du VI^e Plan nous conduisent vers de telles réformes, qui auraient permis aux hommes et femmes courageux et techniquement capables de donner toute leur mesure, de mettre leur dynamisme au service de la croissance indispensable à notre pays.

Voilà, monsieur le ministre, ainsi résumées, les inquiétudes dont je devais vous faire part. Puissiez-vous non seulement nous apporter des apaisements mais nous assurer de la volonté du Gouvernement unanime de dégager les moyens financiers nécessaires pour permettre à notre pays d'aplanir les disparités sociales et régionales ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur divers autres bancs.)

M. le président. La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chargé par mes collègues de traiter de l'industrie dans les départements d'outre-mer, je ne pourrai, dans le temps qui m'est imparti, que tracer les grandes lignes d'action imposées à ces régions par la nécessité d'une urgente mutation industrielle.

Deux voies d'approche sont possibles pour aborder l'industrialisation dans les départements d'outre-mer.

La première vise à réduire le déficit de la balance commerciale en augmentant la production intérieure brute. C'est le but des projets industriels, déjà réalisés ou qui sont prévus au VI^e Plan, mais les résultats obtenus sont encore médiocres.

En effet, les investissements ont été orientés vers l'industrie de substitution aux importations pour le marché intérieur de chaque département d'outre-mer. C'est ainsi que, compte non tenu des secteurs de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics, ni surtout des sucreries et des rhumeries, la part de l'industrie dans la production intérieure brute n'a été en 1968 que de 6,3 p. 100 à la Martinique, 4,9 p. 100 à la Guadeloupe et 2,3 p. 100 à la Réunion.

En fait, ces activités industrielles ont peu augmenté la production intérieure brute et la valeur ajoutée ainsi créée est restée faible malgré quelques investissements importants.

La création de nouveaux emplois est limitée : moins de 3.000 pour l'ensemble des quatre départements d'outre-mer alors que l'hypothèse basse du V^e Plan en prévoyait 3.500 et l'hypothèse moyenne 6.500.

En poursuivant cette orientation d'autres réalisations sont possibles au cours du VI^e Plan. Citons la fabrication de matériaux

de construction, comme les carreaux, d'articles de literie, de mobilier scolaire, de bouteilles ou d'embarcations en plastique, de produits chimiques — insecticides, herbicides, détergents, peinture ; l'industrie du vêtement ou de la chaussure, voire le montage d'appareils électroniques, de climatiseurs et de réfrigérateurs.

Certaines de ces fabrications appelleront une protection sur le marché local obtenue par une augmentation de l'octroi de mer, de même que certaines petites industries artisanales proches des consommateurs et dont on espère un effet d'entraînement.

Signalons enfin que la géothermie peut constituer un facteur positif en Guadeloupe.

Grâce à ces industries de substitution, à l'importation, la valeur ajoutée industrielle pourra s'accroître de 10 p. 100 par an en tenant compte des projets prévus et de la croissance de la population et des revenus.

Mais, en définitive, même si la totalité des projets actuellement envisagés est réalisée, l'industrialisation orientée vers le marché intérieur ne peut créer que 3.000 emplois nouveaux dans les départements d'outre-mer au cours du VI^e Plan.

La deuxième voie d'approche de l'industrialisation se fonde sur la nécessité impérieuse de créer pendant les cinq années d'exécution du Plan, particulièrement dans les trois îles surpeuplées, 80.000 emplois nouveaux.

Sans doute, le secteur des services, l'administration et les activités touristiques complétés par l'émigration volontaire, contribueront-ils à réduire ce chiffre.

Pour une population dont la moitié a actuellement moins de vingt ans, la volonté de créer des emplois grâce à l'industrie d'exportation doit être un objectif prioritaire.

L'annexe D. 1, qui fait partie intégrante de la loi, ce qui est un progrès, souligne, d'une part, la nécessité, en vue de l'industrialisation, de la recherche de marchés régionaux, notamment par un effort d'harmonisation des politiques industrielles des pays avoisinants, essentiellement dans la Caraïbe pour les Antilles, d'autre part, le souci d'intégrer les départements d'outre-mer aux marchés industrialisés par l'implantation de certaines activités de sous-traitance et de réexportation.

Nous avons cependant lieu d'être surpris et inquiets que soit aujourd'hui proposée l'étude des problèmes déjà clairement exposés dans le rapport général de la commission centrale du V^e Plan pour les départements d'outre-mer, par exemple la nécessité de prospecter dans l'immédiat le marché régional caraïbe de 7 millions d'habitants.

Ce rapport constatait aussi, à propos d'industries de sous-traitance de productions américaines devant faire l'objet d'une réexportation vers les Etats-Unis, que les départements français des Antilles possédaient certains atouts.

Dans ce domaine essentiellement international, des démarches ont-elles été entreprises pour explorer ces possibilités, en aménageant par exemple les formalités de douane à l'entrée des Etats-Unis ?

En quoi cette recherche serait-elle choquante alors que des entreprises américaines s'installent à Bordeaux ?

Une aide directe, sous forme de primes, s'ajoutant à une perspective d'exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices, était aussi envisagée pour les entreprises nationales ou européennes susceptibles de s'implanter aux Antilles pour réexporter. Quels éventuels investisseurs ont été contactés ? A quel niveau et par qui ?

Enfin, il avait été déjà suggéré que nos départements d'Amérique servent de relais pour un certain apport en valeur ajoutée, les mécanismes assouplis de l'admission temporaire et de l'entrepôt fictif devant éviter le recours à une zone franche artificielle.

Il semble qu'aucune concertation en ce sens n'ait été établie, puisque le VI^e Plan en fait de nouveau l'un de ses objectifs.

En résumé, le V^e Plan aurait dû être celui de la prospection pour une industrie d'exportation. Il ne l'a pas été.

Ce temps perdu n'illustre-t-il pas l'insuffisance du poids des dispositions du Plan auprès des ministères chargés de son application dans les départements d'outre-mer ? N'est-ce pas dû aussi à un manque de coordination des actions à mener dans ces régions ?

On peut donc dire que si le V^e Plan a été bénéfique par d'authentiques réalisations — équipement, modernisation, progrès social et début d'industrialisation, notamment en matière de tourisme — la volonté délibérée du Gouvernement de s'engager dans la voie nouvelle d'une réelle industrialisation a fait défaut.

Il est donc urgent, pour pallier ce retard préjudiciable au développement économique et à la création d'emplois dans les

départements d'outre-mer, que soit fondé sans délai un organisme chargé de mener à bien les actions de prospection indispensables tant sur le plan national que sur le plan international. Cet organisme serait dirigé par une personnalité compétente bien informée des problèmes industriels, en contact avec les milieux d'entreprises et les promoteurs, possédant l'autorité nécessaire et l'expérience des secteurs privés, et disposant des moyens qui lui permettent d'accomplir cette tâche décisive pour l'avenir des départements d'outre-mer.

De même se justifie la création d'une section spécialisée pour les départements d'outre-mer au sein de l'Institut de développement industriel.

Il convient aussi d'accroître les moyens des organismes de crédit spécialisé tels que la caisse centrale de coopération économique, comme le demande notre amendement.

Dans ces conditions, les incitations financières et fiscales déjà consenties ou en projet comme, par exemple, l'exonération pour les investisseurs des bénéfices industriels et commerciaux de métropole ou d'autres dispositions juridiques ou réglementaires, pourront aboutir à des résultats concrets avec tous les effets induits. Ainsi, le Plan ne constituera pas, une fois de plus, une étude en vue d'une industrialisation future, mais il marquera le démarrage de quelques industries d'exportation, amorce d'une solution au grave problème du sous-emploi et du chômage.

Il est bon de rappeler que l'application des textes sur la formation professionnelle récemment adoptés par notre Assemblée permettra aux industries s'installant dans nos départements d'y recruter une main-d'œuvre qualifiée comparable à celle de la France métropolitaine.

Parallèlement à la volonté du Gouvernement de réaliser cette mutation industrielle, les Antillais comprennent la nécessité de consentir des efforts et même des sacrifices momentanés pour donner la priorité à la création d'emplois. Cette révolution courageuse et pacifique peut réussir.

Mais la recherche prématurée de l'égalité des rémunérations du secteur privé avec les traitements du secteur public, supérieurs de 40 p. 100 à ceux de la métropole, anéantirait les chances de succès.

Est-il besoin d'ajouter que toute implantation industrielle d'une certaine dimension restera liée à la stabilité politique des départements d'outre-mer et qu'il convient de dénoncer ceux qui voudraient créer un climat de désordre en vue d'une indépendance de la misère, paradoxalement prétendue facteur de progrès économique ?

La V^e République a voulu le rattrapage du statut social dans les départements d'outre-mer. Il est à sa mesure d'élaborer leur statut économique par des investissements productifs. Le trésor public n'y perdrait pas, en définitive, compte tenu des mécanismes socio-économiques.

Enfin, monsieur le ministre, le caractère exemplaire de l'action de la France dans les départements d'outre-mer, aspect privilégié des rapports établis entre un pays industrialisé et une région en voie de développement, n'est certainement pas étranger à votre décision et à celle du Premier ministre — ce dont nous vous savons gré — de fixer le montant global des crédits du Plan destinés à nos départements pratiquement au niveau des besoins appréciés par les commissions locales. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Sers.

M. Henry Sers. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les commissions locales des départements d'outre-mer ont, à leur tour, mis un accent particulier sur la nécessité de la formation des hommes à tous les niveaux au cours du VI^e Plan.

Mais à ces élites, à ces cadres et à ces spécialistes qui seront formés, il faudra aussi assurer les emplois qui leur permettront d'appliquer les connaissances et les techniques qu'ils auront acquises.

Un très important volet du VI^e Plan doit donc répondre à ce souci d'offrir de nouveaux débouchés aux jeunes qui arriveront sur le marché du travail pendant cette période, notamment à la Réunion. Il s'agit de l'industrialisation de ces départements dont vient également de vous entretenir mon ami M. Camille Petit, industrialisation qui n'a connu, jusqu'à présent, qu'un essor limité et que le VI^e Plan doit se fixer comme objectif essentiel afin de réaliser le plein emploi.

Ainsi qu'en d'autres domaines, toutefois, les orientations à prendre doivent se démarquer de celles retenues pour la métropole, compte tenu de la situation particulière des départements d'outre-mer et du cadre dans lequel doivent se concevoir les options.

Comme pour la métropole, il faut donc promouvoir l'industrialisation de ces parcelles de territoire français, mais en l'adaptant aux conditions démographiques économiques et sociales qui sont les leurs.

L'objectif principal restera avant tout la création d'emplois locaux et productifs afin de fournir à la population active une alternative à l'émigration qui, néanmoins, demeurera une soupape indispensable à la pression démographique de ces départements.

En second lieu, l'orientation du développement industriel doit prendre en considération certaines contraintes spécifiques résultant d'un contexte socio-économique qui n'est pas, au départ, très favorable.

Ces départements souffrent, en effet, d'une absence d'environnement industriel. Par ailleurs, l'écart s'est creusé entre les rémunérations des secteurs public et privé, ce qui tend à provoquer des revendications du personnel non fonctionnaire. Il faut aussi noter qu'un encadrement métropolitain, important mais encore indispensable, n'est maintenu qu'à l'aide de hautes rémunérations.

Enfin, un autre handicap est constitué par la faiblesse des ressources naturelles et le phénomène d'éloignement qui, surtout pour la Réunion, se traduit par l'augmentation du coût des investissements et des matières premières et allonge considérablement les délais de livraison et d'approvisionnement.

Cette analyse ne se veut pas pessimiste ; elle n'est faite qu'en vue de dégager objectivement les grandes lignes d'un effort d'industrialisation aménagé en fonction des possibilités locales des départements d'outre-mer.

Les démarches spécifiques à entreprendre consisteront : d'une part, à atténuer l'isolement de ces quatre départements en leur donnant accès aux marchés économiques voisins ; d'autre part, à préciser les industries qui peuvent être réellement rentables sur place en donnant priorité aux exportations, jusqu'à présent insuffisantes, sans négliger la sous-traitance des produits bruts, ainsi que la recherche et l'exploitation de nouvelles ressources et gisements naturels. La balance des comptes de ces départements, toujours déficitaire, s'en trouverait mieux équilibrée.

Enfin, il convient d'améliorer les dispositions juridiques, financières et fiscales auxquelles sont soumises les entreprises, de façon que des mécanismes d'incitation encouragent au maximum de nouvelles implantations industrielles. Le Gouvernement a certes, déjà pris des mesures dans ce sens, mais celles-ci doivent être consolidées et étendues, car leur effet est considérable sur les capitaux et les investissements que l'on veut attirer dans nos départements où ils font défaut.

À la Réunion notamment, certains projets en cours d'étude s'inscrivent dans le cadre d'un programme qui répond à cette nécessité de promotion industrielle.

Sans que cette liste soit exhaustive et tout en soulignant une fois de plus l'importance des industries traditionnelles et de l'artisanat, je citerai les principales opérations déjà lancées ou qui doivent être envisagées à la faveur de cette politique d'industrialisation :

L'installation d'une raffinerie de pétrole, qui est l'objet de négociations entre les sociétés pétrolières françaises et internationales et le gouvernement mauricien ;

La création d'une cimenterie, dont la première pierre a été posée en 1969 ;

Le développement de l'industrie du tabac ;

La construction d'une minoterie, d'une huilerie ;

L'aménagement de la Z. U. P. du port et de celle de Saint-Denis et d'autres villes.

Par ailleurs, la mise en service de nouvelles infrastructures portuaires — développement de la darse de pêche, construction d'un slipway en cours, triplement de la capacité frigorifique — favorisera l'essor de la pêche industrielle au thon, qui a déjà donné des résultats très encourageants.

Des espoirs très sérieux peuvent donc être formés sur les possibilités d'implantation d'une industrie de conserves de poisson, notamment de thon germon, de crevettes et de langoustes, à laquelle pourraient s'adjoindre des conserveries de fruits, de légumes et de jus de fruits.

Une production charcutière locale est également envisagée en fonction de l'organisation de l'élevage porcin.

Le tourisme, qui en est actuellement au stade de démarrage, doit constituer un appoint substantiel à l'essor économique attendu de l'industrialisation.

L'allongement de la piste de l'aéroport de Gilot, permettant sa desserte par des Boeing 747, figure parmi les opérations envisagées et favorisera le développement du trafic aérien dans l'île et, par là, même le tourisme.

Enfin, le thermalisme ne doit pas être négligé : à Cilaos, dont les eaux possèdent certaines propriétés bénéfiques pour le traitement de plusieurs affections, des projets de création d'une station thermale et touristique sont en cours de réalisation.

A la Réunion, il est essentiel que ce mouvement de promotion industrielle se poursuive dans un cadre régional qui ferait que les deux îles sœurs de la Réunion et de Maurice, ainsi que Madagascar et les Comores, se considéreraient comme des entités complémentaires et entretiendraient des rapports économiques harmonisés.

L'élargissement du marché réunionnais dans cette zone de l'Océan Indien doit lui assurer des débouchés pour ses exportations à venir. Cette expansion impose à la Réunion une compétitivité qui, en dehors des facteurs humanitaires et sociaux, suppose la mise à sa disposition d'investissements qu'il faudra, bien entendu, aider et encourager par tous les moyens, tant sur le plan budgétaire, par l'octroi des crédits au niveau souhaité, que par les mesures d'ordre fiscal ou juridique qui se révèlent indispensables.

Cette grande œuvre contribuera, au cours du VI^e Plan, à apporter notamment à la Réunion l'épanouissement économique ainsi que le progrès social et humain.

A la solidarité nationale qui le conditionne répond l'attachement indéfectible de ce petit coin de terre française à la mère patrie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Miossec.

M. Gabriel Miossec. Monsieur le ministre, je souhaiterais attirer pendant de courts instants votre attention sur la marine marchande.

Un effort a déjà été fait pour rajeunir et moderniser notre flotte de commerce ; mais nous avons encore un sérieux retard à rattraper, si j'en juge par notre balance des frets et passages, qui est déficitaire de quelque 200 millions de dollars.

Il importe donc que les investissements prévus se réalisent si l'on veut stabiliser cette balance pour 1975, comme le prévoit le Plan.

L'un des facteurs qui favorisent et stimulent tout investissement, ce sont les facilités de crédit. Sur ce point, permettez-moi de vous rappeler que, jusqu'en septembre 1969, l'armement au commerce bénéficiait d'un régime de bonification d'intérêt de 4,5 p. 100.

Les événements de mai 1968 ayant entraîné une augmentation des prix et une majoration générale des taux d'intérêt, celui dont bénéficiait l'armement a été porté à 6,5 p. 100, soit deux points de plus.

Depuis, la conjoncture s'est améliorée et, les conditions qui avaient motivé la hausse ayant disparu, les taux officiels ont baissé, sans que celui de l'armement au commerce soit pour autant revenu au taux initial.

Or le taux de 6,5 p. 100 est plus élevé que ceux que l'on accorde aux armements concurrents étrangers ; celui qui est appliqué, par exemple, pour le Japon, est de 5 p. 100. Il constitue donc un handicap et un frein qu'il serait utile de desserrer pour rattraper au plus tôt notre retard.

Ai-je besoin de vous rappeler, monsieur le ministre, que les récents événements d'Algérie, par leur incidence sur les prix des hydrocarbures, vont absorber une part très importante de l'excédent de notre balance des paiements ?

Si l'on glisse sur la pente savonnée de l'inflation, les objectifs du Plan seront évidemment compromis.

A cet égard, notre industrie de la pêche pourrait apporter son concours si l'on prenait les mesures nécessaires pour résorber le déficit de sa balance commerciale, qui est de l'ordre de 700 millions de francs. Ce déficit est légèrement inférieur au montant des investissements prévus en faveur de la pêche industrielle pour toute la durée du Plan, montant qui est de 800 millions de francs, dont 600 millions sont laissés à la charge de l'armement, ce qui est évidemment fort lourd.

Si l'on souhaite donner à l'économie des pêches françaises une dimension européenne, comme le propose le rapport général, il est indispensable de prévoir un plan de relance à moyen terme, assurant pour plusieurs années aux armateurs des conditions objectives et stables de financement.

Il doit s'agir non pas d'une formule vague, mais d'une réalité : le consensus entre l'armement qui investit et l'Etat qui incite et soutient ne peut se traduire que par un engagement pluri-annuel, définissant des objectifs précis d'investissement et des moyens non moins précis de financement.

Il importe qu'une politique dynamique soit rapidement mise au point, car la désaffection de la jeunesse se traduit par une baisse dans le recrutement et dans la formation de marins, par suite des conditions de travail pénibles, du manque de confort et de sécurité, et aussi d'une rémunération généralement insuffisante et souvent aléatoire.

Outre les incidences économiques et financières dont je viens de parler et dont l'importance ne vous a certainement pas échappé, il y a lieu de tenir compte du fait que la prospérité des pêches dépend, pour une large part, de la stimulation des régions littorales généralement peu industrialisées, voire souvent sous-développées ; ce qui confère à cette activité un rôle appréciable dans l'aménagement du territoire, comme l'indique le rapport général.

Un plan est sans doute une excellente chose, mais son intérêt dépendra de la détermination du Gouvernement à en assurer l'exécution. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Rivierez

M. Hector Rivierez. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il nous faut déclarer à cette tribune que l'enveloppe budgétaire du Plan pour les départements d'outre-mer — 2.900 millions de francs — fournit la preuve que ces départements font l'objet d'un crédit certain auprès du Gouvernement, en dépit des cartésiens. Cela est important.

Le développement des départements d'outre-mer est lié, lui aussi, à la confiance, à la réciprocité de la confiance.

De même, il est honnête de souligner que la progression des crédits pour le VI^e Plan, au titre des départements d'outre-mer, compte tenu des réalisations effectives du V^e Plan, est supérieure à celle des crédits prévus pour la métropole.

Mais il va de soi que les enveloppes budgétaires du VI^e Plan pour les départements d'outre-mer ne permettront pas, je le crains, l'évasion de ces départements de l'univers de sous-développement pour ce qui est de l'économique, car ils sont sortis de cet univers pour ce qui est du social.

Ces crédits sont la marque de la continuation de la politique d'harmonisation des conditions de vie des Français, qu'ils habitent ces départements lointains ou la métropole.

L'œuvre n'est jamais terminée, vous le savez, et après le VI^e Plan comme après le V^e Plan, il restera beaucoup à faire pour nos départements qui demeurent des terres sous-développées.

L'élévation du niveau de vie des Français des départements d'outre-mer implique la continuation de la politique sociale. Il convient de le rappeler.

On enregistre, en effet, un certain ralentissement dans le rythme de l'harmonisation du secteur social, comme le prouve l'absence, depuis des mois, de toute augmentation des allocations familiales. Or, en pareille matière, il importe non de creuser l'écart mais, au contraire, de le réduire.

Mes chers collègues, une augmentation sensible des crédits budgétaires ne suffit pas. Pour atteindre les objectifs du VI^e Plan, une augmentation parallèle des autres moyens de financement s'impose.

Sur ce point, les recommandations du Conseil économique et social sont formelles. Elles ont d'ailleurs inspiré l'amendement que plusieurs de mes collègues — dont M. Jacques-Philippe Vendroux, premier signataire — et moi-même nous avons déposé.

Par cet amendement, nous demandons à l'Assemblée nationale de donner force de loi aux recommandations du Conseil économique et social.

Je sais bien que, pendant la durée du VI^e Plan, les organismes de crédit spécialisés — Caisse centrale de coopération économique, Caisse des dépôts et Caisse nationale de crédit agricole — pourront consentir des prêts pour un montant de quelque 2 milliards de francs, lesquels viendront s'ajouter aux dotations budgétaires.

Mais il est bon que l'Assemblée, en adoptant notre amendement, marque sa volonté de voir ces organismes intervenir d'une façon très importante.

Je n'oublie pas, en effet, que la dotation de la Caisse centrale de coopération économique en faveur des départements d'outre-mer est plafonnée à 170 millions de francs par an depuis quatre années, malgré l'érosion monétaire et ses conséquences.

Je n'oublie pas non plus que la Caisse nationale de crédit agricole refuse, en dépit des démarches pressantes dont elle est l'objet de toutes parts, de reprendre en Guyane l'activité d'une caisse mutuelle, si nécessaire pourtant au démarrage de notre agriculture.

Mais il ne saurait y avoir développement des départements d'outre-mer sans promoteurs. Or il faut reconnaître que nos industriels sont plus sollicités par les autres pays en voie de développement, où les avantages sont plus nombreux et les marchés plus importants, que par nos départements d'outre-mer, et singulièrement par la Guyane — dont ils ignorent bien souvent les possibilités — quand ils en connaissent la situation géographique.

Pendant la durée du V^e Plan, les promoteurs qui ont sollicité et obtenu des agréments et des prêts pour une entreprise située en Guyane se comptent, en effet, sur les doigts de la main.

Il s'ensuit que les promoteurs ne s'intéressent généralement pas aux départements d'outre-mer, et singulièrement à la Guyane. Il convient donc de rechercher des promoteurs pour ces départements, en France certes, mais aussi à l'étranger, car le développement revêt des dimensions mondiales en 1971.

Cette recherche de promoteurs devrait être faite d'abord par les banques, qui en ont la vocation. Mais nos banques ne sont pas assez dynamiques sur ce point, sous prétexte qu'elles sont des banques de dépôt, alors que leurs filiales dans la métropole, elles, s'occupent de développement et de promotion.

Par ailleurs, comme l'a recommandé la commission centrale du Plan, un organisme doit être créé, dans le cadre de l'article 2 de l'importante loi du 30 avril 1946, laquelle constitue en quelque sorte la charte du développement outre-mer.

Cet organisme, qui serait dirigé par une personnalité notable du monde des affaires, serait chargé de ce problème de promotion qui n'entre pas dans la vocation de l'administration, et il importe que le responsable de cet organisme, dont je demande la création, soit assisté de collaborateurs appartenant au secteur privé, jeunes, dynamiques, ayant tous foi dans le développement des départements d'outre-mer.

Certes, il est indispensable de trouver des promoteurs, mais il faut aussi éveiller leur intérêt. Le cadre des aides aux investissements outre-mer a fait ses preuves; il suffit de l'assouplir et de l'étendre.

Je note avec intérêt qu'enfin les bénéfices réalisés par les entreprises en métropole pourront bientôt être exonérés d'impôt s'ils sont réinvestis dans des entreprises outre-mer. C'est là un grand progrès.

Il est aussi à noter que l'Etat passera des contrats avec les promoteurs qui s'installeront en Guyane et qu'il les aidera par ce moyen. Là encore, c'est un progrès.

Les véritables promoteurs, et non ceux qui s'installent dans les départements d'outre-mer pour exploiter les fonds publics, doivent être aidés efficacement et intéressés réellement, notamment par une politique très libérale d'incitation fiscale, indépendamment des diverses primes qui peuvent leur être accordées.

Mais la politique des aides aux investissements doit être adaptée. En cette matière, il importe de cesser d'appliquer aux départements d'outre-mer une réglementation globale, car les problèmes de développement diffèrent pour chacun d'eux. Heureusement, il est enfin admis que ceux de la Guyane n'ont rien de comparable à ceux des autres départements d'outre-mer.

La loi sur les options du VI^e Plan a reconnu que le développement de la Guyane exigerait des procédures particulières. Certes, si l'on prend conscience de l'importance économique nationale de la Guyane, dont la mise en valeur fournirait la solution naturelle du problème antillais, comme l'avait dit avant moi mon prédécesseur, feu le député Justin Catayée, on doit, sans attendre, étudier une nouvelle politique d'aide au développement de cet immense territoire qui recèle des richesses analogues à celles qui ont déjà été inventoriées et exploitées chez ses voisins, les autres Guyanes, dont elle partage le même corps, la même assise.

En ce qui concerne les incitations au développement, j'invite le Gouvernement à examiner les recommandations, combien judicieuses, de la commission locale du Plan et celles de nos compagnies professionnelles. Il y trouvera notamment la suggestion de la création en Guyane d'une zone franche, laquelle serait particulièrement intéressante en raison de la situation géographique de la Guyane au sein même de l'Amérique du Sud.

Mais il faut aussi associer nos compatriotes au développement. En ce qui concerne la Guyane, si les promoteurs continuent de la boudier, il faut, comme je l'ai recommandé il y a plusieurs années, comme le recommande encore notre commission locale, recourir à des sociétés d'économie mixte locales, toujours dans le cadre de la loi de 1946.

Associer l'Etat, les collectivités, la chambre de commerce, les particuliers dans une même entreprise industrielle est possible dans le cadre de cette loi. Nos compatriotes seront concernés et une partie de nos richesses exploitées.

Mais il convient d'autre part, dans le cadre des procédures particulières envisagées pour la Guyane, de se pencher sur d'autres problèmes.

Il faut revoir la fiscalité locale, prendre enfin les mesures d'adaptation et d'adoucissement qui sont préconisées par tous les spécialistes, ainsi que des mesures de transfert au département de certaines impositions d'Etat qui ne présentent aucun intérêt pour la métropole mais qui, pour nous qui avons si peu de ressources, en revêtent un, considérable. Il est certain que cela se répercutera sur le développement.

Avec les crédits budgétaires envisagés, les autres moyens de financement des organismes spécialisés, les crédits bancaires, l'intervention des collectivités locales, les crédits du chapitre « opérations communes du F. I. D. O. M. », les crédits du Fonds européen de développement, la Guyane peut raisonnablement compter, pour ses investissements collectifs au titre du VI^e Plan, sur un ensemble de moyens importants si, compte tenu de ses 44.000 habitants, on fait la comparaison avec ce que recevront les autres départements d'outre-mer qui sont peuplés de centaines de milliers d'habitants.

Mais cette demi-satisfaction ne peut être admise que si l'on ne retient pour finalité du développement de la Guyane que la seule amélioration du niveau de vie de la population d'aujourd'hui.

Tant sur le plan de la région Guyane que sur le plan national, cette finalité est dépassée et doit l'être, dans l'intérêt même de la République comme dans celui des autres départements d'outre-mer.

Nous avons l'ambition nationale et régionale de voir l'énorme forêt guyanaise — la plus grande forêt de France — le sol, le sous-sol, le plateau continental de la Guyane exploités. Nous sommes pleinement conscients qu'il s'agit d'un territoire de 90.000 kilomètres carrés, pour lequel il est possible de parler d'industrialisation sans recourir à des spéculations. Matières premières et énergie y cohabitent, pour lesquelles il est possible de parler de richesses et de contribution à l'édification de notre indépendance économique.

A la vérité, des études devront être entreprises par le secteur privé et déboucher sur des exploitations. Il faut naturellement des moyens.

Il est heureux que le Gouvernement ait prévu des possibilités de révision du Plan. Je puis assurer que, si les options retenues par le Plan pour la Guyane, comme les processus de développement qui y sont admis, étaient respectés, il faudrait reviser en hausse les concours budgétaires et, par suite, les moyens de financement prévus pour ce département.

Tout dépend donc de l'exécution du Plan. La Guyane peut donner sa pleine mesure. Et pour donner sa pleine mesure, elle a besoin qu'on ait foi en elle. C'est sur cette invitation à la confiance que j'ai commencé mon propos et que je le terminerai. Mais je proclame ici la confiance de la Guyane en la République. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Meunier.

M. Lucien Meunier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique gouvernementale tend à inciter les agriculteurs français à restructurer leurs exploitations.

Or qui dit restructuration dans nos compagnes, dit aussi dépeuplement de celles-ci, en raison du départ d'un certain nombre de fils d'agriculteurs vers la ville et ses industries.

En effet, je constate à la lecture des documents qui sont en notre possession que le VI^e Plan prévoit la disparition de 506.000 emplois agricoles et que l'agriculture, qui représentait en 1970 13,2 p. 100 de la population active, n'en représentera plus que 10,3 p. 100 en 1975.

Aussi, je me pose les questions suivantes : même regroupées, comment les communes rurales ; trouveront-elles les ressources nécessaires à leur vie normale ? L'Etat sera-t-il assez généreux envers elles pour leur permettre d'effectuer les opérations de remembrement, d'électrification, d'adduction d'eau, d'assainissement, de voirie, de constructions scolaires dont ont besoin celles qui n'ont pu encore les réaliser ?

La région répartira-t-elle équitablement les crédits mis à sa disposition ? Ne sera-t-elle pas tentée de satisfaire avant tout les besoins dévorants des villes en expansion ?

Je me permets donc d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce passage du rapport qui nous a été présenté au nom de la commission de la production et des échanges où, à propos de l'industrialisation en milieu rural, M. Lemaire écrit : « L'industrie se rapproche du monde rural, elle attirera à elle une main-d'œuvre soucieuse d'améliorer son niveau de revenus, sans pour autant renoncer à un mode d'existence particulièrement valable ».

A l'évidence, le maintien sur place de nos populations rurales coûterait beaucoup moins cher que la création des équipements collectifs nécessaires au logement, au transport et à l'éducation de populations que l'on pourrait qualifier de déracinées. En outre, si ce maintien était obtenu par le biais d'une industrialisation rurale, il procurerait des ressources aux communes intéressées.

Enfin, en ce qui concerne l'éducation des enfants de nos campagnes, qu'il me soit permis d'indiquer que les services de l'éducation nationale ne devraient pas s'obstiner à juger d'après les seuls rapports de techniciens qui, lorsqu'il s'agit de décider de la suppression ou de l'implantation d'établissements scolaires ou encore du transfert de crédits, ne tiennent compte que des statistiques sans prendre même l'avis des populations ou de leurs élus. Car, monsieur le ministre, ce n'est pas vers la cohue des villes, vers leurs groupes de contestataires qu'il convient de diriger les enfants de nos villages ; il s'agit, au contraire, de les garder chez eux à l'abri des pollutions du corps et de l'esprit.

Pour ce faire, il convient, au cours du VI^e Plan notamment, d'aider les communes rurales qui sollicitent la nationalisation ou la construction de leur C. E. G. ou C. E. S. Il serait même souhaitable de diriger les enfants des villes vers les établissements implantés en milieu rural en aidant financièrement les communes d'accueil, car les transports ne sont pas plus onéreux dans un sens que dans l'autre. De la sorte, vous maintiendriez nos enfants dans leur milieu naturel, dans un environnement meilleur que celui des établissements surpeuplés des villes où ils auront du reste toujours le temps de poursuivre leurs études.

Pour terminer, après ces considérations d'ordre général, permettez au député des Ardennes que je suis de vous rappeler combien, au cours du V^e Plan, le département qu'il représente à l'Assemblée nationale a connu de déceptions dans son industrialisation, à quel point il lui a fallu se battre pour se voir attribuer quelques centaines de logements et combien, depuis quel temps, en compensation de ce que j'ai dit plus haut, nous vivons de promesses relatives à l'industrialisation et à l'aménagement de nos structures d'accueil.

Dois-je vous rappeler les sacrifices financiers consentis par les Ardennais pour se doter, sur leurs propres deniers, des structures routières ou téléphoniques qui leur sont nécessaires ?

Devons-nous encore nous demander si les promesses faites seront tenues, alors que dans le rapport de la commission nationale de l'aménagement du territoire pour le VI^e Plan, je ne vois apparaître que des projets se rapportant à l'aménagement du Languedoc-Roussillon, de l'Aquitaine ou des régions de l'Ouest de la France ?

J'aurais souhaité que les objectifs du Plan nous fussent soumis par région.

Monsieur le ministre, si vous saviez combien il est pénible à un membre de la majorité qui n'a cessé, depuis 1962, de vous apporter son appui, de faire de telles constatations !

Dans ces conditions, il se demande même s'il a le droit, au nom de ses mandants, d'approuver le Plan que vous lui soumettez. S'il ne s'agit là que d'un plan d'ensemble n'indiquant que des objectifs d'ordre général, il se demande tout de même si la terre des invasions qu'est la terre ardennaise ne mériterait pas d'être mieux traitée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. René Riubon. Vous voterez quand même le Plan !

M. le président. La parole est à M. La Combe.

M. René La Combe. Monsieur le président, monsieur le ministre, te cri d'angoisse que vient de jeter mon ami M. Meunier, député des Ardennes, est celui des députés de province.

Vous devez nous comprendre puisque vous êtes vous-même ancien député de province, monsieur le ministre, comme doit me comprendre le président de la commission des finances, maire de Brive, que je vois à son banc.

Le maire d'une commune de huit cents habitants, que je suis, éprouve aussi une certaine inquiétude devant l'évolution de notre pays.

Certes, la France est un pays de paysans. Depuis longtemps, la République française est symbolisée par une jeune femme coiffée d'un bonnet phrygien et chaussée de sabots. L'Angleterre a résolu le problème : elle s'est industrialisée — elle compte 5 p. 100 de paysans — comme l'Allemagne qui compte 8 p. 100 et la Belgique 13 p. 100 de population rurale.

La France, elle, compte encore 28 p. 100 de ruraux, cultivateurs ou artisans, installés sur ses terres, dans les villages.

Bien sûr, nous sommes en pleine évolution. Il n'est pas question de critiquer de façon virulente les régimes qui se sont succédés dans notre pays depuis cinquante ans. Mais le fait que notre pays de France compte encore beaucoup de ruraux,

comparé aux autres pays européens, ne peut manquer de poser de graves problèmes.

Un mot a été prononcé comme une sorte de « Sésame » : l'industrialisation. Cette industrialisation est parfois difficile à réaliser, je le reconnais. Mais ne serait-il pas possible d'inciter les entreprises nationales et les entreprises privées à se répartir sur l'ensemble du territoire au lieu de concentrer les usines dans les agglomérations tentaculaires comme Paris, ou qui le deviennent, comme Lyon et Marseille, voire dans des villes plus modestes comme Angers, dans mon département où l'on commence à grogner contre les encombrements et la pollution ?

J'ai eu l'occasion de vous entretenir, monsieur le ministre, de l'implantation d'une usine nucléaire sur les bords de la Loire. J'ai appris l'existence de ce projet par hasard. Ce n'est, en effet, que lorsque des fonctionnaires sont venus, avec des instruments bizarres, creuser des trous sur les bords du fleuve que nous en avons été avisés. Et les journalistes locaux se sont demandé de quoi il s'agissait. J'ai donc appris ainsi que l'affaire était importante, puisque l'usine projetée doit employer 1.500 personnes pendant six ans. Il n'est pas normal que nous apprenions cela en quelque sorte par la bande, et après coup, par la voix de fonctionnaires qui sont venus m'expliquer pourquoi ils ne pouvaient pas faire autrement.

Je peux vous citer un autre exemple. M. le ministre de l'agriculture nous a indiqué qu'une école vétérinaire allait être implantée à Rennes. On ne peut que se féliciter de l'installation d'une grande école vétérinaire ; mais pourquoi l'installer à Rennes même et non pas dans une de ces petites sous-préfectures qui se dépeuplent faute d'activités sur place ? Elle serait une cause d'enrichissement pour cette petite ville et ses environs.

Je ne dis pas cela pour M. Cressard que je vois sourire. Je veux bien que cette école vétérinaire soit implantée aux environs de Rennes, mais pourquoi l'installer dans l'agglomération qui deviendra, elle aussi, peu à peu, une ville tentaculaire ?

Ce que je souhaite avec nombre de maires c'est que le Gouvernement arrive à équilibrer cette fameuse industrialisation dont on parle tant. Il s'agit d'équilibrer : c'est là le point essentiel de l'action que vous devez mener, monsieur le ministre.

Je sais que votre tâche est lourde. Mon propos n'est donc pas acerbé en dépit de sa véhémence. Quand nous parcourons nos campagnes, nous constatons que l'angoisse règne au sein des familles rurales. Certes, des problèmes économiques, sociaux et politiques se posent. Mais il ne faut pas oublier les problèmes familiaux.

Sur les sept ou huit enfants que compte souvent une famille de paysans, un seul pourra rester à la terre. Les autres iront vers les villes dont ils grossiront la population, accentuant ainsi la désertification des campagnes. ce qui, chacun le sait, pose de nombreux et graves problèmes.

Eh bien, monsieur le ministre, vous contribuez ainsi à l'extension du désert français dont on parle depuis si longtemps.

Le Gouvernement et les dirigeants des entreprises françaises ne pourraient-ils pas coordonner leurs efforts en vue d'établir un plan raisonnable de répartition des industries sur l'ensemble du territoire ?

Certes, une telle action impliquerait, de la part des pouvoirs publics, une certaine incitation, voire une certaine autorité. Tel industriel recevrait l'ordre de s'implanter dans telle région qui se dépeuple et meurt.

Voilà la politique qu'il conviendrait de mener pour retrouver l'équilibre et satisfaire les ruraux.

Dans mon village, on dit bien que le maire « fait beaucoup de choses », qu'il fait installer l'adduction d'eau, qu'il assure l'entretien des chemins ; néanmoins, les jeunes s'en vont et la population lance un cri d'alarme.

Les pouvoirs publics, les conseillers généraux, tous les responsables de notre pays n'ont-ils aucun moyen d'arrêter cette hémorragie ?

Je parle des pays de Loire car je les connais bien. L'Ouest est à l'écart. Un coup d'œil sur la carte de la France permet de constater que sont rares les autoroutes qui permettent d'y accéder.

C'est fort regrettable ! Nous sommes enfermés dans un cercle vicieux : sans autoroute, le désert s'étend ; mais on ne construit pas d'autoroute parce qu'il n'est pas utile de desservir un désert.

Je pourrais aussi parler de l'électrification de la ligne de chemin de fer Angers—Nantes. On ne s'en préoccupe pas alors qu'ailleurs des moyens importants sont consacrés à la modernisation des lignes qui relient des villes fortement industrialisées. L'argent attire l'argent, monsieur le ministre, et l'Ouest, une fois de plus, est abandonné.

Mais il faut prendre garde ! Longtemps, l'Ouest, avec ses traditions sages, a été conservateur. Mais, aujourd'hui, la jeunesse de cette région commence à trouver que cela a trop duré ; et elle demande que cela change.

Même sur le plan politique il est mauvais que les pouvoirs publics abandonnent l'Ouest à son triste sort. J'exagère peut-être un peu, mais je parle du vrai Ouest, de celui qui commence en Maine-et-Loire, qui se prolonge en Loire-Atlantique, de Pontivy à Brest, et non de la Normandie riche et opulente.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Elle n'est pas riche !

M. René La Combe. Je voudrais enfin, monsieur le ministre, vous parler brièvement du logement.

Le secteur diffus est primordial ! Certes, il faut construire des maisons dans les villes pour loger tous ceux qui s'y installent. Mais pourquoi ne pas encourager la construction de logements dans les hourgades à proximité des villes, afin que les habitants des villages continuent à habiter ces villages ? S'il le faut ils feront un trajet de vingt-cinq ou trente kilomètres pour se rendre à leur travail, mais ils n'iront pas surpeupler les villes et y aggraver les problèmes de circulation et de pollution.

Dans mon département, le secteur diffus est abandonné. Il est indispensable bien sûr d'arrêter la spéculation sur les terrains. Ce devrait être la priorité du VI^e Plan. Il faut empêcher les gens de gagner de l'argent à ne rien faire.

Il faut arrêter la spéculation foncière afin que les maires des petites communes puissent faire construire des maisons et retenir les jeunes dans les villages. S'il le faut, ceux-ci, je le répète, s'il ne trouvent sur place du travail, feront vingt-cinq ou trente kilomètres pour se rendre à la ville voisine car on met moins de temps à parcourir une telle distance en campagne qu'à traverser Paris.

Monsieur le ministre, je vous ai dit franchement ma pensée. Chez nous, les jeunes qui ont maintenant entre vingt et vingt-cinq ans sont profondément attachés à leur pays d'Ouest. Ils attendent que les hommes responsables fassent évoluer notre pays de telle sorte qu'ils puissent continuer à vivre heureux dans leurs villages. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Andrieux.

M. Maurice Andrieux. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le lecteur ou l'auditeur non averti pourrait — si une méfiance instinctive à l'égard des initiatives gouvernementales ne venait tempérer son enthousiasme — être volontiers conquis par les déclarations d'intentions qui émaillent les documents concernant le VI^e Plan.

Il en est ainsi précisément de l'éducation nationale et de la recherche scientifique.

Qui ne pourrait souscrire, par exemple, à de telles professions de foi :

« L'éducation assure la continuité de la société en même temps que la promotion des individus.

« Elle transmet les valeurs essentielles de la civilisation. Elle prépare les hommes aux diverses fonctions qu'ils seront appelés à exercer en les dotant de l'autonomie et des possibilités de création qui sont à la base du développement et de l'innovation. »

Quant à la recherche, voyez avec quels égards elle est traitée :

« La recherche augmente le capital commun des connaissances sans lequel une nation est condamnée à la stagnation et à la dépendance. Bénéficiant au progrès technique mais surtout à l'évolution à long terme de la société, elle contribue au mieux-être des hommes. »

Un autre aspect de la campagne de séduction réside en une pratique dont l'usage intensif a réduit quelque peu l'efficacité.

Elle peut se résumer ainsi : patience, discipline et optimisme ; encore cinq années d'effort et dans dix ans cela ira beaucoup mieux !

C'est ainsi que les rédacteurs du VI^e Plan gardent constamment les yeux fixés sur la ligne bleue et idyllique de l'horizon 1985 ou 2000 et n'ont plus que regards méprisants pour un V^e Plan achevé.

Ecouter ces chants serait oublier que planification réelle et intérêts du grand capital sont inconciliables et que des contradictions fondamentales — comme la recherche du plus grand profit dans le terme le plus court par exemple — apporte un permanent démenti aux affirmations les plus généreuses et les plus désintéressées. Le joug sous lequel le pouvoir veut faire passer éducation et recherche est assez visible pour qu'il constitue une preuve évidente.

Les récents débats qui se sont déroulés dans cet hémicycle sur la formation professionnelle et la discussion future sur le projet de M. le ministre de l'éducation nationale relatif à l'orientation de l'enseignement supérieur me dispensent de longs développements que m'interdit par ailleurs un temps de parole qui nous est compté, selon les mesures parfaites et contradictoires du règlement de l'Assemblée nationale, d'une part, et de la loi électorale en vigueur, d'autre part. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

Constatons toutefois que les appréciations que nous avons formulées lors de la discussion sur les grandes options du VI^e Plan ne se trouvent pas infirmées par les mesures qui apparaissent dans les textes actuels.

L'idée de « mission industrielle de l'appareil éducatif » se retrouve dans les choix prioritaires. Le ségrégation est officialisée, ne serait-ce que par le cloisonnement définitif des filières des collèges d'enseignement secondaire, et l'indigence demeure dramatique au niveau des moyens, notamment du recrutement des maîtres et de leur formation.

L'idée que nous avons avancée sur la constante tendance des grands industriels à faire réduire les dépenses d'éducation pour maintenir ou élever le taux du profit reçoit, à la lecture des chiffres contenus dans les documents du VI^e Plan, une indiscutable confirmation.

La commission d'éducation du VI^e Plan avait estimé à 20 milliards de francs pour le moins le montant des crédits nécessaires. Le Gouvernement a arrêté à 17 milliards de francs les dépenses possibles. Ce montant, comme chacun sait, sera inférieur aux crédits effectivement dépensés pour l'éducation durant le V^e Plan, un V^e Plan dont les prévisions ne furent jamais réalisées complètement.

Le budget de 1971, première année du Plan, est significatif et marque, par exemple, une réduction des créations de postes par rapport aux années précédentes. Et il n'y aura pas de collectif budgétaire.

Comment s'étonner alors qu'un recteur menace de démissionner, que l'ensemble des syndicats d'enseignants protestent et que les parents d'élèves prennent de façon quasi solennelle la décision de concevoir de façon très offensive leur participation !

Combien de mamans d'enfants de deux ou trois ans devront encore attendre longtemps avant de voir leurs tout-petits admis dans les établissements de préscolarité !

Combien de familles d'enfants inadaptés continueront à frapper à toutes les portes et combien de générations d'élèves risquent de végéter toujours dans les actuelles classes de transition et pratiques !

Monsieur le ministre, vous avez fait état d'un creux, momentanément d'ailleurs, dans la vague démographique scolaire. N'était-ce donc pas le moment pour faire du VI^e Plan un Plan de rattrapage général, ainsi que cela avait été proposé, nécessitant certes un effort sérieux mais combien précieux pour l'avenir de la nation ?

Il faut cependant dire que le VI^e Plan fait la part belle à certaines actions dont le pouvoir attend beaucoup pour atteindre l'objectif réel : l'industrialisation, dans le sens où l'entendent les puissants de notre pays : d'abord l'aide à l'enseignement privé et, au-delà, l'imbrication des moyens publics et privés qui dénationaliseront l'éducation nationale et tendront à la priver de son privilège en matière de délivrance des diplômes ; ensuite, l'utilisation « bien comprise » de l'enseignement audio-visuel et son développement pour le plus grand profit de la branche intéressée ; enfin, le cours imprimé, dans le domaine de la pédagogie adaptée aux différentes matières enseignées et à la diffusion de cet enseignement.

Combien suspectes nous semblent, à cet égard, les formules où il est question « d'alléger les nomenclatures encyclopédiques qui encombrant l'histoire, la géographie, la grammaire et même l'enseignement musical » ou « de préparer l'individu à filtrer et synthétiser l'information ».

En un mot, ne s'agit-il pas de sélectionner un enseignement où les messages préenregistrés et programmés auront le rôle principal, tandis que les « préparateurs en enseignement » orienteront les diffuseurs qualifiés, selon les cas, d'animateurs ou de moniteurs ?

Ainsi, du point de vue tant des crédits que de l'orientation, le VI^e Plan va, à notre sens, dans une voie opposée à celle d'une solution neuve et réaliste, adaptée aux temps présents et qui résiderait dans l'institution d'un service unique de l'éducation nationale publique laïque et gratuite, démocratiquement gérée à tous les niveaux.

Il en est de même en ce qui concerne la recherche scientifique.

Aux côtés de l'éducation et de la santé, l'accroissement des moyens mis en œuvre pour le développement de la recherche scientifique et de ses applications doit avoir, dans le budget de la nation, un caractère prioritaire.

Une politique de recherche scientifique ne peut être subordonnée à la seule rentabilité à court terme des capitaux investis. Elle doit, au contraire, reposer sur la volonté de financer des investissements pour le présent et le futur.

Or la politique gouvernementale de recherche scientifique va en sens inverse. Elle se caractérise : premièrement, par une grave insuffisance globale de l'effort puisqu'il est prévu dans le VI^e Plan de consacrer en 1975 une part du produit national brut inférieure à celle de 1968 ; deuxièmement, par l'asservissement de cet effort aux fluctuations de la conjoncture économique ; troisièmement, par une réorientation sélective en vue de l'accroissement du profit privé immédiat, qui se traduit par la mise à la disposition des chefs d'entreprise du potentiel public existant en matériel et en personnel, des crédits publics — aide financière directe sous forme de contrats, de subventions, d'exonérations fiscales, etc. — et de la libre disposition, aux moindres frais, des hommes dont le métier est la recherche scientifique et technique.

Cela conduit, pensons-nous, à la réduction des crédits de la recherche fondamentale, à l'abandon progressif des grands programmes de recherche à moyen et à long terme, au démantèlement des organismes publics de recherche et, en contrepartie, à la mise en place et au développement d'organismes parallèles.

Les chercheurs, auprès de qui on tente d'accréditer l'idée qu'en matière de recherche « n'est intéressant que ce qui se vend », sont victimes de ces orientations. On risque, à vouloir régler le problème de la recherche au coup par coup, notamment par le système de financement contractuel, de voir se préciser la fuite vers l'étranger — ou la mise en chômage — des meilleurs cerveaux de notre pays.

Les exemples illustrant ces idées ne manquent certes pas et les avis autorisés non plus, comme celui du Conseil économique, qui indique que, pour redonner à la France le rang qui a été le sien, il conviendrait de faire en 1972 et 1973 un effort vigoureux pour rattraper le retard des années 1969 et 1970.

Quant à l'exemple unique auquel je me limiterai, le voici dans son éloquent concision.

Le V^e Plan comportait la création à Orléans d'un centre d'analyse par radio-activation. Les crédits inscrits ont été à peine suffisants pour l'achat du cyclotron, et il est indispensable de prévoir au VI^e Plan un complément important permettant la construction d'un bâtiment destiné à abriter la machine et d'un laboratoire pour en permettre l'exploitation et l'équipement.

Selon nos informations, les 10 millions de francs nécessaires ne seraient pas inscrits. J'espère que le Gouvernement pourra nous rassurer sur ce point. Mais, même s'il le faisait, il n'en demeurerait pas moins que, sur ces deux aspects importants, l'éducation et la recherche, le VI^e Plan montre bien ce qu'il est, dans quel but il est programmé et qu'il mérite, ici comme ailleurs, notre réprobation.

J'avais osé, monsieur le ministre, à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous comparer, lors de la présentation du VI^e Plan, au grand prêtre d'une nouvelle religion. Les incantations entendues hier après-midi et les prières qui vous ont été adressées hier soir et ce matin m'incitent à penser que l'image n'était pas si incongrue. Cependant, je doute fort que les servants soient soumis et les fidèles nombreux et transportés ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Les dernières statistiques de l'O. C. D. E., en date du 1^{er} juin 1971, font ressortir que le chômage en France a progressé régulièrement depuis 1969, à la différence des autres pays du Marché commun. C'est ainsi qu'en Allemagne, entre 1969 et mars 1971, le nombre des chômeurs est tombé de 179.000 à 168.000 ; en Belgique, de 85.000 à 66.000 ; aux Pays-Bas, il est resté stable, avec 53.000 ; il a progressé très légèrement en Italie, passant de 663.000 à 676.000, mais il a augmenté très régulièrement en France, passant de 223.000 en 1969 à 262.000 en 1970 et à 317.000 en mars 1971.

C'est dire que le problème de l'emploi est très grave pour notre pays. Encore accuse-t-il une distorsion suivant les régions et le pourcentage d'aggravation du chômage est-il beaucoup plus important dans les régions excentrées ou peu industrialisées, comme l'Ouest ou le Sud-Ouest de la France. C'est ainsi que, par rapport au total, pour la France entière, des salariés des entreprises affiliées à l'assurance chômage, le nombre des

chômeurs indemnisés était, au 1^{er} mai 1971, pour les Pyrénées-Atlantiques, supérieur de 156 p. 100 à la moyenne nationale.

Les causes de cette situation sont multiples, je le sais, et il ne saurait être question, dans le bref laps de temps qui m'a été imparti, d'en faire l'analyse ni de suggérer des solutions.

Je ferai simplement état de la crainte qu'éprouvent certaines régions défavorisées, telles celles que je viens de citer, d'une aggravation de ces disparités dans le VI^e Plan.

Certes, l'emploi est un problème global ; encore ne convient-il pas, faute d'industrialiser les régions riches en main-d'œuvre, de ne pas vider peu à peu celles-ci de ce qui devrait être leur force.

Au-delà des bonnes intentions manifestées dans le Plan, on peut craindre, lorsqu'on entre dans le détail des chiffres, qu'elles ne soient que des vœux pieux.

Cela est d'autant plus grave que ces régions peu industrialisées ont une population agricole très importante, dont une partie devra se reconverter au cours des prochaines années.

C'est ainsi qu'en Aquitaine — je reprends cet exemple parce que je le connais bien, mais il vaut pour d'autres régions — une répartition des emplois entre les grands secteurs d'activité fait ressortir que les emplois industriels représentent un pourcentage de 21 p. 100 seulement contre 29,17 p. 100 pour l'ensemble du territoire national, alors que les emplois agricoles atteignent un taux de 25,3 p. 100 contre 15 p. 100 pour l'ensemble de la France. On peut envisager que cette région verra, durant les prochaines années, le départ de 85.000 travailleurs actifs du secteur agricole, dont 65.000 devront se reconverter dans d'autres secteurs. Si l'on ajoute à cela l'expansion démographique, c'est donc plus de 100.000 emplois nouveaux qui devraient être créés au cours du VI^e Plan.

Les timides allusions faites dans le Plan aux perspectives de ces régions déshéritées ne manquent pas d'inquiéter. Il est difficile d'y voir une politique volontariste propre à résoudre les très graves problèmes que l'emploi ne manquera pas de poser au cours des cinq années à venir.

Pour les résoudre, il faudrait sans doute prévoir un très gros effort d'équipement collectif, afin d'inciter les industriels à s'implanter dans ces régions. Tel ne paraît pas être le cas.

Il faudrait aussi, dans toute la mesure possible, aider les entreprises qui y fonctionnent, souvent dans des conditions précaires, à garder leurs portes ouvertes. Je reconnais que cela ne paraît pas économiquement valable a priori. Pourtant, dans de très nombreux cas, une aide permettant à de telles sociétés de survivre serait, pour l'économie générale, beaucoup plus bénéfique que leur fermeture.

Je voudrais, mes chers collègues, vous en convaincre par un exemple récent.

Une importante usine de chaussures employant près de 900 ouvriers se trouve en état de cessation de paiement dans une agglomération où le nombre actuel de chômeurs laisse présumer que le personnel sera difficile à reclasser, même après passage en formation professionnelle pour adultes.

Les premières données fournies par l'administration judiciaire font ressortir que l'affaire a été mal gérée, mais que son chiffre d'affaires et ses marchés se présentent dans des conditions acceptables et qu'il serait sans doute possible de la maintenir et de la redresser avec un apport d'argent frais.

Faute de rencontrer dans le secteur privé les appuis nécessaires et de trouver auprès des services publics la forme — je précise bien la forme — qui permettrait de maintenir l'activité de cette entreprise, celle-ci a fermé ses portes.

Résultat : depuis six mois, l'aide publique et l'Assedic ont versé entre 400.000 et 500.000 francs d'allocations aux salariés sans emploi, et cette situation risque de se prolonger encore pendant de nombreux mois en raison de la crise de l'emploi qui sévit dans la région. De son côté, la sécurité sociale, qui percevait mensuellement 450.000 francs de cotisations, assure les mêmes risques que précédemment sans encaisser la moindre recette.

La situation sociale se dégrade, le mécontentement grandit alors que, directement ou indirectement, puisqu'en définitive le déficit de la sécurité sociale est couvert par lui, l'Etat verse un million de francs par mois pour des salariés réduits à se croiser les bras, quand ils ne demandent qu'à travailler.

Avec un peu d'imagination — on en a beaucoup parlé il y a quelques mois ! — on peut supposer qu'un administrateur ad hoc aurait pu continuer à faire tourner cette affaire à moindre frais, peut-être même à la redresser, en attendant en tout cas que des mesures de reconversion du personnel aient pu être mises en place, tout en permettant à l'Etat — je le souligne car c'est important — de réaliser de substantielles économies et en main-

tenant un climat social plus favorable que le climat actuel, qui risque encore de se dégrader.

J'ai fait part de cette suggestion à des responsables de notre économie, dont certains sont placés sous votre autorité, monsieur le ministre. Ils ont eu l'amabilité de me dire que cette proposition était, certes, intelligente et raisonnable, mais que rien dans les institutions actuelles ne permettrait d'y adhérer, car on ne peut trouver aucune forme administrative adéquate pour l'appliquer.

Je vous demande donc si, dans le cadre des actions prioritaires prévues au Plan, que j'ai étudiées longuement, que ce soit la politique de l'emploi ou l'équilibre Paris-province, de telles facilités pourront désormais être envisagées.

Dans la négative, il nous resterait la seule satisfaction de savoir que les deniers publics sont gaspillés, que le climat social se dégrade, mais que cette situation est normale puisque tout se passe dans les formes administratives requises !

J'espère que tel ne sera pas le cas, monsieur le ministre, et que, dans votre réponse, vous donnerez les apaisements nécessaires à tous ceux qui, comme moi, s'inquiètent du devenir des régions de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Destremau.

M. Bernard Destremau. Je désire aborder deux problèmes, celui de l'enseignement et celui des transports et de la scolarisation en général.

Monsieur le ministre, vous savez comme nous tous que la gratuité de l'enseignement est inscrite dans les lois de 1881 et de 1882. Il serait bon que, près d'un demi-siècle après Jules Ferry, le VI^e Plan marquât l'étape décisive vers la gratuité effective.

Avec la scolarité prolongée jusqu'à seize ans, presque tous les enfants sont appelés à suivre l'enseignement du second degré. Il n'est pas concevable que la gratuité complète et réelle ne soit pas étendue jusqu'à la limite de la scolarité obligatoire. Nous en sommes loin. Pourquoi ?

Parce que le réseau des établissements secondaires est très incomplet : c'est ainsi qu'il n'y a pas encore de collège d'enseignement secondaire à Versailles. Parce que l'Etat ne prend pas à sa charge tous les manuels et fournitures scolaires jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, comme l'ont fait et le font les communes pour l'enseignement primaire.

La dotation annuelle de treize francs par élève pour les classes de sixième et de cinquième ne suffit d'ailleurs pas à fournir à ces élèves tous leurs livres scolaires. Rien n'est encore fait pour les classes de quatrième et de troisième. Rien n'est fait non plus en ce qui concerne les fournitures, particulièrement onéreuses dans certaines disciplines comme la technologie.

Certes, les familles peuvent avoir recours aux bourses de livres organisées dans certains établissements, mais celles-ci ne peuvent pas exister dans les établissements nouvellement créés et il y en a un nombre appréciable dans toute la région parisienne ; elles sont en outre insuffisantes quand les établissements voient leurs sections se multiplier rapidement, comme c'est souvent le cas dans notre région.

Quant aux constructions scolaires, nous pensons qu'il faudra élargir sensiblement le volume des classes subventionnées pour l'enseignement élémentaire. C'est ainsi que dans le département des Yvelines, par exemple, l'autorité départementale s'est vue contrainte de refaire le classement initialement proposé par le conseil général en faveur d'une ville nouvelle, ce qui a eu pour effet de porter de 26 à 43 p. 100 le nombre des classes au bénéfice de cette seule ville nouvelle, au détriment des programmes de toutes les autres communes. Ainsi l'école Carnot de Versailles, démolie depuis trois ans, n'a toujours pas été reconstruite et toutes les communes en expansion démographique de la petite ou de la grande couronne sont ainsi freinées dans leurs plans scolaires.

Il ne faudrait d'ailleurs pas se borner à construire de nouveaux établissements, mais penser également à rénover et à compléter les établissements existants. Cela fait un peu moins d'effet sur les statistiques officielles, mais c'est souvent plus efficace dans la réalité car on utilise au mieux un corps professoral déjà confirmé.

Ainsi, à Versailles, le lycée technique Jules Ferry qui accueille 1.500 élèves et dessert efficacement tout un district, attend depuis plus de vingt ans la réalisation de son programme de modernisation.

L'autre question que je voudrais aborder a trait aux transports. Dans la région parisienne, ils sont nettement insuffisants. De plus, le réseau de voirie ne facilite guère la circulation des transports en commun.

Les éléments constitutifs de ce dossier capital font apparaître que les aspects fondamentaux de cette politique ne s'insèrent pas logiquement dans une planification des moyens et des procédés en présence.

Le problème de l'éloignement des lieux de résidence des lieux de travail n'est guère traité ; or, vous savez à quel point le rapprochement de ces deux implantations aiderait à résoudre le problème des transports.

Les opérations de la Défense, du front de Seine et de Maine-Montparnasse absorbent plus des trois quarts des deux millions de mètres carrés de bureaux qui seront créés d'ici à 1975.

Nous avons cru comprendre, il y a quelque temps, que le Gouvernement se souciait d'assurer un meilleur équilibre entre l'ouest et l'est de la région parisienne, mais quand il nous parlait de l'ouest, il s'agissait au fond essentiellement de ce secteur de la Défense car dans tout le reste de la région de ce de Paris il n'y a pas du tout pléthore de bureaux, mais, en revanche, des difficultés de circulation de plus en plus préoccupantes.

Il est certain que bien des problèmes seraient résolus si dans les départements des Yvelines, du Val-d'Oise ou de l'Essonne, les habitants pouvaient trouver un emploi plus proche de leur lieu de résidence.

La création de villes nouvelles se fait malheureusement bien souvent au préjudice des villes existantes, en dépit de l'avis des rapporteurs du VI^e Plan. La rénovation de nos banlieues avance lentement, faute de moyens financiers.

Nous espérons enfin que l'on remédiera une fois pour toutes à l'urbanisme sauvage qui a poussé l'absurdité jusqu'à implanter de grands ensembles sans prévoir simultanément les équipements de transport et de voirie indispensables.

Le traumatisme des migrations quotidiennes a pris une ampleur angoissante. Nous demandons qu'un effort exceptionnel soit fait pour remplacer les matériels usés de la S. N. C. F. De ce point de vue, il est regrettable que l'Assemblée n'ait pas pu obtenir des garanties quant à l'utilisation du produit de la taxe que nous avons votée il y a quelques semaines. Nous aurions aimé être certains qu'il sera affecté aux investissements et non pas au colmatage de je ne sais quels déficits. Ces investissements sont indispensables, car il est évident que si le matériel de la S. N. C. F. était plus accueillant, il y aurait probablement plus de Français qui laisseraient leur voiture au garage. Dans le même ordre d'idées, il faudrait installer des parcs de dissuasion à prix accessibles et engager d'urgence la construction des autoroutes de dégagement telles que l'Arise — A 86 — laquelle n'est même pas inscrite au Plan.

Enfin, il faudra développer audacieusement dans la région parisienne les toboggans et les voies souterraines.

Nous comprenons, monsieur le ministre, que la tâche déjà ardue de prévoir à l'échéance de cinq ans devienne d'une extrême complexité lorsqu'on se trouve en présence d'une démographie insaisissable. Aussi ne critiquerons-nous pas à l'excès telle ou telle faille de ce plan. Nous vous demandons seulement de faire preuve d'une exceptionnelle qualité d'adaptation, et de prévoir des fonds de manœuvre...

M. René Rieubon. Pour les manœuvres, n'ayons crainte, nous serons gâtés !

M. Bernard Destremau. ... de larges moyens d'action conjoncturelle, car la rapidité avec laquelle nous répondrons aux exigences soudaines de notre société conditionnera la réussite des gouvernements à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du Plan.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Mesdames, messieurs, je n'ai certes pas la prétention de vouloir répondre à tous ceux qui au long de ce débat sont intervenus pour formuler des critiques ou des suggestions. Même si je ne consacrais qu'une minute ou deux à chacun des orateurs inscrits, il me faudrait vous faire, de nouveau, un discours beaucoup plus long encore que celui dont je vous ai encombrés hier.

Néanmoins, à deux ou trois reprises, j'insisterai sur quelques chapitres particulièrement importants — j'en aborderai un autre ce soir — déjà traités par les uns ou les autres, mais à mon avis, dans des conditions quelquefois inexactes.

A la fin de cette matinée, je vous demanderai de réfléchir quelques instants avec moi sur deux problèmes très importants : celui de la politique énergétique et celui de la politique charbonnière.

A propos de la politique énergétique, beaucoup d'affirmations ont été avancées, le plus souvent, sans rapport avec la réalité, sauf un discours de M. Volumard il est vrai; mais M. Volumard est un peu orfèvre, car il connaît cette question presque par cœur et a pu faire le point sur certains chiffres.

Les récents événements pétroliers ont mis en évidence l'importance des problèmes que pose, à la fois sur le plan de la sécurité et sur le plan économique, l'approvisionnement en énergie de notre pays, et plus généralement celui de l'ensemble de l'Europe occidentale.

La satisfaction de nos besoins en énergie est, en effet, essentielle au bon fonctionnement de toutes les activités économiques et ces besoins augmentent rapidement; ils devraient doubler d'ici à 1985.

Or la plus grande part de l'énergie que nous consommons est aujourd'hui importée, essentiellement sous forme de pétrole. De plus, la croissance de nos besoins, la faible importance de nos ressources nationales et les rigidités qui caractérisent le secteur de l'énergie font que cette dépendance s'accroîtra inéluctablement au cours de la prochaine décennie.

C'est ainsi que le pétrole qui a couvert 30 p. 100 de nos besoins énergétiques en 1960 et près de 60 p. 100 en 1970, en couvrira plus de 70 p. 100 en 1980. A cette époque, la consommation française de pétrole sera environ le double de celle d'aujourd'hui.

Quant aux ressources nationales, elles représenteront dans dix ans moins de 20 p. 100 de notre consommation d'énergie.

Malgré les hausses récentes du prix des produits pétroliers et la hausse correspondante des prix du charbon, la production nationale de charbon reste très déficitaire — 1.500 millions de francs en 1971. Cela nous oblige à poursuivre la politique de régression et de conversion mise en œuvre depuis plusieurs années; en tout état de cause, la production charbonnière ne pourra couvrir qu'une faible part de nos besoins en énergie — 4 à 5 p. 100 en 1980.

L'équipement des sites hydroélectriques est en voie d'achèvement. Sans méconnaître l'intérêt que peut présenter la réalisation de tels équipements pour la production électrique, mais aussi à d'autres fins — aménagements du Rhône et du Rhin par exemple — il est clair que les nouveaux ouvrages apporteront une contribution faible à la satisfaction de besoins d'électricité rapidement croissants.

Quant à la production de gaz naturel des gisements du Sud-Ouest, elle n'augmentera que faiblement et beaucoup moins rapidement que la demande.

Face à cette évolution caractérisée par une dépendance énergétique croissante, notamment à l'égard des grandes zones productrices de pétrole, Moyen-Orient et Afrique méditerranéenne, il est absolument indispensable de poursuivre pendant ce Plan un ensemble d'actions, nettement plus vigoureuses que par le passé, pour améliorer la sécurité de nos approvisionnements. Il s'agit d'une part, de se garantir contre le risque d'une interruption temporaire de certaines livraisons de pétrole, d'autre part d'obtenir, à long terme, un approvisionnement au moindre coût pour notre économie.

Dans ce but, le VI^e Plan définit plusieurs actions qui auront valeur prioritaire et qui concernent essentiellement les industries électriques et pétrolières.

Il s'agit en premier lieu de se mettre en situation de faire face, sans réduire les consommations, à des crises éventuelles d'une certaine gravité. A cet égard, les stocks de trois mois exigés par la réglementation actuelle paraissent insuffisants. C'est pourquoi, en complément de ceux-ci, il sera réalisé d'ici à 1975 un stockage souterrain de l'ordre de 10 millions de tonnes de pétrole brut. Un tel stock correspond à environ vingt-cinq jours de consommation de l'époque.

Dans le même but d'assurer la sécurité, la flotte pétrolière française devra couvrir au moins les deux tiers de nos approvisionnements en pétrole et, pour ce faire, s'accroître de six millions de tonnes de port en lourd.

Les autres actions viseront à assurer une plus grande diversification de nos ressources.

Cette diversification devra tout d'abord être recherchée dans notre approvisionnement pétrolier; la politique de recherche pétrolière devra accentuer encore l'orientation des efforts d'exploration des groupes français hors des zones productrices dominantes qu'aujourd'hui nous fournissent 90 p. 100 du pétrole dont nous avons besoin.

Cette intensification de l'exploration apparaît d'autant plus opportune que le relèvement des coûts du pétrole augmente l'intérêt économique de nouvelles zones de prospection et que la croissance rapide des besoins mondiaux de pétrole incite à un effort accru de recherche de nouvelles réserves.

Un autre effort de diversification consistera à développer aussi rapidement que possible la production d'électricité d'origine nucléaire, et je rejoins ici certaines observations qui ont été présentées hier à cette tribune. Cette production d'électricité d'origine nucléaire est désormais compétitive, et l'importance des programmes développés dans la plupart des grands pays industrialisés en garantit la réussite technique.

Le programme de centrales nucléaires à eau ordinaire sera établi sur la base de 8.000 mégawatts, soit à peu près la moitié du programme de centrales d'E. D. F. pour le VI^e Plan. Ces centrales entreront en service au cours du VII^e Plan, car il faut cinq ans pour les construire; ainsi, en 1980, le cinquième de notre production d'électricité pourra être nucléaire.

Le choix de la filière à eau ordinaire pour la réalisation des prochains programmes ne diminue en rien la nécessité de poursuivre l'effort de recherche et de développement sur d'autres filières; le VI^e Plan réaffirme la priorité à donner au développement des réacteurs à neutrons rapides, domaine dans lequel la France occupe une situation favorable, grâce à la continuité de l'effort mené par E. D. F. et par le commissariat à l'énergie atomique; cet effort devrait conduire, après la mise en service du réacteur Phénix en 1973, à engager avant la fin du Plan la construction d'une centrale de l'ordre de 1.000 mégawatts, très vraisemblablement dans un cadre multinational.

C'est également dans un cadre multinational que le Gouvernement a décidé de promouvoir la réalisation d'une usine d'enrichissement de l'uranium en diffusion gazeuse pour une mise en service avant 1980.

Enfin, l'effort de recherche de minerais d'uranium, qui a permis à l'industrie minière française de contrôler 10 p. 100 des réserves mondiales, sera poursuivi à un rythme comparable à celui du V^e Plan et diversifié géographiquement.

A l'intérieur de cette politique de l'énergie, les problèmes du charbon ont retenu plus particulièrement votre attention, en raison des aspects sociaux qu'il présente dans un certain nombre de régions de notre pays. MM. Schwartz, Roger et d'autres encore ont insisté sur ce point.

La situation de la production charbonnière française est dominée, sur le plan économique, par un déficit d'exploitation considérable, qui sera de l'ordre de 1.500 millions de francs en 1971.

Il apparaît qu'en tout état de cause la production de charbon ne peut assurer désormais qu'une faible partie de l'approvisionnement en énergie de notre pays.

Le Gouvernement vient de procéder à un examen approfondi de la situation actuelle dans le domaine du charbon, en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de orientations fixées il y a deux ans en matière de production charbonnière et de l'évolution récente des conditions d'approvisionnement en énergie primaire, notamment dans le secteur des hydrocarbures.

Sur le plan économique, cet examen a fait apparaître que si la récente crise pétrolière avait abouti à une hausse importante des produits pétroliers, les prix de ceux-ci demeureraient néanmoins, dans l'ensemble, très inférieurs au coût du charbon national.

Le Gouvernement a néanmoins décidé un certain nombre de mesures nouvelles tendant notamment à permettre de mieux apprécier la situation économique des différentes exploitations et donc de déterminer leurs perspectives d'avenir. Il est apparu à cette occasion qu'il était nécessaire de favoriser la concentration de la production sur les sièges les plus rentables pour assurer un équilibre indispensable à la poursuite de l'activité des houillères. C'est une simple question de bon sens.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de verser une allocation forfaitaire en faveur de l'écoulement du charbon dans les centrales électriques.

En ce qui concerne le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, il a été constaté que si l'épuisement des gisements de charbon gras et la contraction du marché pour les charbons maigres, écoulés en grande partie vers les foyers domestiques, rendaient la régression de la production inévitable, il n'y avait toutefois pas lieu d'en accélérer le rythme initialement prévu.

Pour la Lorraine, les mesures prises tendent à faciliter la réalisation des objectifs définis dans le cadre de l'accord de Forbach qui conduisent à poursuivre la concentration de l'exploitation sur les trois sièges de l'Est du bassin et à prévoir une production évoluant de 12 millions de tonnes par an en 1975 à 9 à 10 millions de tonnes jusqu'en 1985.

Quant au Centre-Midi, ses résultats demeurent, dans l'ensemble, très déficitaires, malgré certaines améliorations récentes; l'évolution des débouchés, notamment vers les foyers domestiques, est peu favorable; aussi la priorité doit-elle demeurer à la conversion de ce bassin.

J'en viens précisément à la politique de conversion des bassins miniers.

L'objectif principal de l'aménagement du territoire dans les zones de conversion est de maintenir leur potentiel économique et, dans la mesure du possible, de le développer par la création d'emplois nouveaux, aussi bien dans le secteur tertiaire ou dans les entreprises existantes que par implantation d'activités industrielles nouvelles. Le choix de cet objectif répond à deux besoins : assurer l'emploi des jeunes dans les régions minières et réduire le sous-emploi féminin, qui y est trop fréquent ; dans la mesure rendue nécessaire par l'évolution de l'activité du secteur à convertir, offrir des emplois de conversion dans les entreprises signataires d'une convention d'emploi et assurer un climat économique favorable au reclassement du personnel.

Deux conditions, en outre, sont nécessaires pour que l'objectif que je viens de définir soit pleinement atteint.

La première est que les emplois offerts, pour les mineurs en particulier, sauvegardent d'une façon raisonnable la situation matérielle des intéressés.

Il faut en outre que les emplois nouveaux soient créés à temps et là où ils sont le plus utiles. Il est donc indispensable que, par une coordination étroite de leurs actions, les directions de bassin et les commissaires à la conversion, responsables de l'industrialisation sur le plan régional, assurent une bonne concordance géographique et chronologique entre besoins et offres d'emplois.

Les moyens de l'aménagement du territoire dans ce domaine seront maintenus et, si nécessaire, amplifiés.

En matière d'équipements, d'infrastructure — terrains et communications notamment — le fonds d'intervention d'aménagement du territoire est intervenu depuis 1966 dans cinquante opérations réalisées dans les régions minières, pour un montant de cent millions de francs s'ajoutant aux budgets que les ministères et collectivités ont affectés à ces opérations. Ce type d'intervention sera poursuivi selon les besoins.

En matière de logement, afin d'adapter les modalités de l'aide publique à la situation particulière des régions minières et de faciliter la conversion du personnel des houillères, une formule permettant d'apporter à la rénovation des logements des mineurs des crédits normalement destinés à la construction sera recherchée en liaison avec la C. E. C. A.

Pour la région du Nord, cette mesure s'inscrit dans le cadre plus général de la rénovation urbaine du bassin, mise en œuvre selon les directives d'aménagement du territoire arrêtées en comité interministériel le 10 février 1971.

Les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre de cette politique générale, devront être adaptés aux situations particulières de chacune des régions.

Pour la région du Nord-Pas-de-Calais, les décisions d'investissements intervenues depuis 1966 ont permis la création de 30.000 emplois dans le bassin. Déjà, seize usines nouvelles fonctionnent et occupent 3.000 personnes. D'ici à la fin de l'année, six usines nouvelles entreront en fonctionnement et, dans les deux ans, la mise en route de quatre usines d'automobiles sera un élément essentiel de la transformation économique de la région.

Cet effort d'aménagement du territoire sera poursuivi, notamment en faveur des zones les plus à l'ouest du bassin.

Pour la Lorraine, 3.000 emplois ont été effectivement créés depuis 1965, auxquels s'ajoutent les effectifs employés par Citroën à Metz qui proviennent pour un quart de la zone minière.

Pour ce bassin, il s'agit moins de reclasser des mineurs que d'assurer l'emploi des jeunes et de résister à l'attraction de l'Allemagne. Aussi tout sera-t-il mis en œuvre pour que se créent, au cours du VI^e Plan, 4.000 à 5.000 emplois industriels dans cette zone et autant d'emplois tertiaires.

Je serai d'ailleurs amené ce soir ou demain à donner à l'Assemblée un certain nombre d'explications sur la politique que nous voulons mener dans toutes les régions frontalières.

Le bassin du Centre-Midi est celui, je l'ai dit, dans lequel se posent les problèmes de conversion les plus préoccupants.

Ces problèmes sont largement en voie de solution à La Machine, dans la Nièvre et dans la Loire, premières houillères touchées par les décisions de fermeture. Près de 5.000 emplois y ont été effectivement créés en trois ans et des résultats équivalents peuvent être attendus dans les prochaines années. Mais je reconnais que beaucoup reste à faire pour les Cévennes et l'Auvergne...

M. Roger Roucaute. Ah !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. ... où de premières implantations encourageantes ont été obtenues, et pour la région de

La Mure où nous sommes, au début de la conversion, confrontés à un problème particulièrement difficile.

Enfin, comme en Lorraine, il faut diversifier l'économie et assurer l'emploi des jeunes dans les bassins d'Aquitaine, de Provence et de Blanzay dont la production se poursuivra au-delà du VI^e Plan.

Il est bien évident qu'à vos yeux comme aux nôtres, il s'agit là de problèmes très difficiles mais j'ai voulu, dès à présent, vous montrer qu'au cours de ces dernières années, en même temps que se fermaient un certain nombre de mines, des milliers d'emplois étaient créés dans les mêmes régions et que, par conséquent, l'œuvre d'aménagement du territoire se réalisait. Il va de soi que, là comme ailleurs, nous la poursuivrons. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Louis Joxe.

M. Louis Joxe. Monsieur le ministre, l'examen du Plan nous convie forcément à un tour de France. Je vous retiendrai donc un instant sur les bords du Rhône et je traiterai, sans effet de séance et en les raboutant comme je le pourrai, une question urbaine importante au premier chef pour la ville de Lyon et une question régionale sans doute, mais nationale sûrement.

La question urbaine, je la prendrai en elle-même, sans mettre en cause Paris.

Voici Lyon, une ville ancienne qui se développe tout d'un coup, qui doit faire face à une sorte d'explosion et reviser son système nerveux, son système circulatoire. Or, il est clair que, contrairement aux apparences, la circulation, après avoir été très fluide dans cette ville qui grandit sans cesse, sera bientôt difficile, pour ne pas dire plus. Et si je veux ici insister sur deux aspects technique, c'est pour avancer les meilleurs arguments.

Le déficit des transports dans la région lyonnaise — qui dépasse déjà un milliard et demi — est tel que les collectivités locales ne pourront pas prendre en compte le supplément. La pratique démontre d'ailleurs que, sur plusieurs lignes, les autobus n'atteignent qu'une vitesse de sept kilomètres à l'heure, soit la vitesse d'un homme marchant au pas, ce qui n'est pas absolument l'idéal pour une ville.

Comme pour Francfort, Barcelone et, demain, Marseille, je l'espère, la solution qui a été préconisée est celle du « moyen de transport en site propre », c'est-à-dire le métro.

Le métro est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit non seulement d'arranger le centre, mais encore de faire face à l'expansion et, sur ce point, je suis entièrement d'accord avec M. Chalandon : le développement d'une ville comme Lyon doit non pas faire tache d'huile — ce qui a été véritablement le problème pour Paris — mais se réaliser sous forme d'une sorte de constellation avec mise en œuvre de moyens de transport du centre vers l'extérieur.

Un comité interministériel a été créé. J'en ai fait partie. Or, pendant plus de un an, nous nous sommes occupés de devis, de tracés. Nous avons même réalisé des économies sur les premiers de ces devis et, en particulier, sur tout ce qui concerne le gabarit du métro, sur les travaux du génie civil. Et voilà qu'on nous demande maintenant d'ouvrir un concours. Ce n'est pas que je considère qu'un concours remette tout en cause ; j'estime que les arguments du ministre — en l'espèce de M. Chalandon — sont fondés. Mais si nous sommes, nous aussi, partisans des économies, nous avons également le souci de l'efficacité. Nous voudrions donc que les travaux préparatoires ne soient pas négligés, qu'ils soient inscrits dans le concours et nous voudrions surtout que les rendez-vous soient respectés.

On nous dit que ce concours serait terminé en décembre, monsieur le ministre, et comme tout cela est inscrit dans le Plan pour l'année prochaine, je me permets d'abuser quelque peu de la notion de solidarité ministérielle en vous demandant de bien vouloir étudier ce problème de telle sorte que la promesse du VI^e Plan devienne vite une réalité et que, dans un souci d'intérêt commun, vous ne donniez pas, les uns et les autres, à la ville de Lyon, une cause d'émotion supplémentaire, comme vous l'avez fait quand il s'est agi du terrain d'aviation de Satolas. Cette réalisation voit enfin le jour, mais au moment précis où la limite d'attente est réellement atteinte et où l'alarme allait devenir grave.

J'aborde maintenant mon autre sujet : l'affaire régionale et, plus encore, nationale. Si nous examinons le Plan proprement dit, c'est-à-dire le projet de loi que nous avons sous les yeux, nous devons convenir, nous autres habitants de la région Rhône-Alpes, installés le long du Rhône et de la Saône que, depuis les premiers documents qui nous ont été distribués, à savoir

le rapport sur les options, quelques progrès ont été accomplis. Pour ma part, je le reconnais très volontiers.

Les grands investissements se réalisent autour de trois grands ports : Dunkerque, Le Havre et le complexe Marseille-Fos. Le sillon rhodanien est donc parmi les élus, tout autant que la Seine-Maritime et le Nord.

Néanmoins, le progrès accompli, où est-il ? Il est dans le fait qu'on n'avait pas pensé, dans les options, à la Lorraine et que nous voyons poindre quelque chose dans le Plan qui nous permet de penser que l'organisation de ce grand sillon rhodanien va pouvoir maintenant dépasser Dijon et monter un peu plus au Nord.

En revanche, rien ne figure pour l'Alsace. Or la Lorraine et l'Alsace sont, elles aussi, des zones fortes, et ce n'est pas parce qu'elles ne disposent pas d'un port sur la mer qu'il faut en déduire qu'une organisation générale de l'aménagement du Rhône et de la Saône peut être acceptable sans des perspectives de liaison avec le Rhin.

Je demande alors, en pesant mes mots, ce que signifierait la réalisation d'un complexe tel que Fos, s'il n'était pas relié à l'Europe entière, en un temps où l'Allemagne accomplit de son côté un effort considérable sur le Rhin pour drainer tous les courants venant de l'Europe centrale et aussi, éventuellement, de l'Italie ou de la Suisse.

Un problème se pose effectivement. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il est soulevé à cette tribune. Si je l'aborde aujourd'hui, c'est sans doute parce que Lyon et la région Rhône-Alpes sont, ô combien, concernés ; mais c'est surtout parce qu'il me paraît loyal d'évoquer cette affaire non seulement en mon nom personnel, mais au nom de tous les intéressés.

Vous savez, monsieur le ministre, que toutes les Coder et toutes les chambres de commerce de ces régions, qui s'étendent du Nord au Sud, d'un côté, et du sillon rhodanien vers la Suisse, le Rhin et l'Alsace, de l'autre, sont directement demanderesses en l'occurrence et que leur avenir est lié à celui de l'Europe.

Comme dirait M^s de la Palice, si l'on veut réaliser à Fos, comme à Rotterdam ou à Anvers que j'ai visité récemment, un port européen ou, pour employer le jargon européen, un « europort », il faut, de toute évidence, faire en sorte que tout ce qui transitera dans ce port puisse aller dans toutes les directions de l'Europe. Là se pose, une fois de plus, le problème de la liaison soit par route, soit par canal, entre la Saône proprement dite et l'Alsace par un seuil en effet difficile à franchir.

L'Europe serait totalement déséquilibrée si la façade rhénane n'était pas prise en considération.

En un mot, qu'en est-il, monsieur le ministre, de la liaison mer du Nord-Méditerranée sans liaison avec le système rhénan ? Or ce qui nous inquiète, c'est que, dans le gros volume constitué par le rapport sur le VI^e Plan, même sous la forme la plus générale et peut-être la plus littéraire, il n'est plus question de l'axe mer du Nord-Méditerranée qui était clairement inscrit dans le V^e Plan, qui dépasse les intérêts de clocher et qui est un phénomène européen.

Tout s'est passé, dans la préparation du VI^e Plan, comme si la France était une sorte d'île — et par nature une île est toujours isolée — nullement liée à un vaste ensemble économique.

L'année dernière, une délibération spéciale a été prise à ce sujet et une lettre rectificative déposée par le Gouvernement. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de nous dire nettement où en est ce grand dessein national.

Naturellement, vous m'objecterez qu'on ne peut tout faire à la fois et que gouverner, c'est choisir. Je le sais par expérience, mais je vous répondrai à mon tour : faites en sorte qu'en définitive nous n'ayons pas l'impression que ce grand projet est abandonné, de même que cette grande politique qui intéresse la France, ses voisins, l'Europe même, politique formulée en son temps par le général de Gaulle, reprise par le Président de la République, quoique indirectement, puis précisée par M. Maurice Schumann lorsqu'il déclarait à Lyon, le 11 février dernier, que l'Europe économique se ferait autour de deux axes : l'un de la mer du Nord à la mer Noire, axe qui est en voie de réalisation avec la liaison Rhin-Danube enfin entreprise et qui ne nous concurrence d'ailleurs pas, l'autre de la mer du Nord à la Méditerranée.

Je vous en prie, monsieur le ministre, n'oubliez pas que c'est par de grands projets de ce genre que l'on enthousiasme les jeunes générations. La mienne, au lendemain de la guerre de 1914-1918, a connu ce vaste projet d'aménagement du Rhône qui est actuellement presque terminé et qui, grâce à vos soins, le sera totalement demain. Il a été pour nous, du point de vue de la navigation, des transports et aussi, ainsi que vous l'avez rappelé, de la production d'énergie, une grande source de satisfaction.

Au cours du présent débat, faites mentir ceux qui, comme moi, prétendent qu'on a oublié de poursuivre une politique déjà définie. Confirmez-la, monsieur le ministre ; nous vous demandons d'ailleurs de le faire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Ihuel.

M. Paul Ihuel. Nos collègues La Combe et Meunier ont excellemment fait entendre ici la voix de la province. Pour ma part, je confirme leurs déclarations et je tiens surtout, alors que le VI^e Plan apparaît comme axé principalement sur une industrie puissante et compétitive, à dire que c'est fort bien ainsi en ce qui concerne l'emploi et les devises.

Mais il importe peut-être que cette idée directrice ne devienne pas exclusive car, ainsi qu'il est écrit dans le rapport sur le VI^e Plan, il existe, en effet — et vous en convenez, monsieur le ministre — d'autres sources de richesses : l'agriculture, le commerce, les transports.

Je n'ai pas ici la prétention de faire la moindre philosophie en ce qui concerne le Plan. Je me permets cependant de souligner que la croissance de la nation forme un ensemble qui doit être harmonieux. Le Plan ne doit négliger aucune des données économiques et sociales qui conditionnent un avenir équilibré du pays.

Au chapitre VII du projet, traitant de l'aménagement du territoire, un paragraphe est consacré au développement des départements de l'Ouest. Une transformation sensible de sa physiologie économique nous est promise. Je souhaite que cette transformation soit non seulement sensible, ce qui ne me paraît pas suffisant, mais efficace et profonde.

L'Ouest d'ailleurs, tel qu'il est entendu dans le rapport général, comprend des régions très diverses. Leur caractère commun, à part le Limousin et l'Auvergne, est de posséder une façade atlantique. Or cette façade n'est pas tout, elle ne représente pas l'ensemble d'une province.

Certes, la côte, avec l'attrait de la mer, présente, sur de nombreux points, un visage différent de celui des terres intérieures. Mais je suis surpris, en ce qui concerne singulièrement la Bretagne, qu'une mention spéciale ne soit pas faite de sa zone centrale. Une allusion rapide est indiquée cependant lorsqu'il est dit qu'indépendamment de problèmes spécifiques, une politique active et diversifiée d'aménagement de l'espace rural doit être entreprise et déterminée par les instances régionales.

Je regrette d'ores et déjà que, sur le plan national, cette politique n'ait pas été précisée. Cela n'aurait pas empêché les instances régionales d'intervenir à bon escient. Il ne s'agit donc que d'une déclaration d'intention et, je m'excuse, j'ai quelque raison de m'en méfier.

Il existe, en effet, dans la péninsule armoricaine, un vaste territoire intérieur qui se prolonge sur plusieurs départements. Je ne sais si, dans les instances gouvernementales, à part peut-être une exception, cette zone est connue.

Cette terre nourrissait jadis une population agricole nombreuse, des commerces, un artisanat et des industries prospères. Elle comptait des villes d'importance moyenne, certes, mais très vivantes. Et maintenant elle est, comme dans d'autres régions françaises, bien sûr, sujette à l'exode, sans structure industrielle, en état de crise endémique. De nombreux cantons, en quelques années, se sont rapidement dépeuplés et certains d'entre eux ont dépassé le seuil critique de l'excédent des décès sur les naissances. Pourtant, des remèdes sont possibles, je suis convaincu et je continue d'espérer qu'ils seront appliqués. Je souhaiterais qu'ils le soient dans le cadre de ce Plan, non pas à dose homéopathique mais, ainsi que cela a été justement dit, comme thérapeutique de choc.

Il importe d'abord de désenclaver cette région, car aussi curieux que cela puisse paraître, il faut lui donner des routes abordables qu'elle n'a pas. Mais ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui.

Il est nécessaire cependant de souligner cette urgence, si nous refusons d'accepter que le dépeuplement s'étende. Je n'ignore pas l'importance du plan routier prévu pour la région Ouest et je sais que tout ne peut pas être fait en un jour. Mais il est des voies essentielles dont on peut aisément modifier le profil, en surplus du plan routier principal, et cette mesure faite au bénéfice des hommes donnerait des résultats positifs qui seraient d'une valeur bien plus considérable que les dépenses.

Equipements collectifs, communications et télécommunications sont les trois clés essentielles d'une renaissance possible.

Il est également nécessaire, dans des régions de ce genre, de revivifier les villes, ces agglomérations dites secondaires qui sont des pôles d'attraction dans ces zones intérieures. Je n'ignore pas les efforts entrepris par la rénovation rurale.

Ils sont louables, mais encore insuffisants faute de crédits assurent une politique assez active pour arrêter le dépeuplement. Eloignées de tout grand centre, sans chemins de fer, car on les a supprimés sans compensation, à l'écart de ces métropoles dites d'équilibre dont certaines sont de véritables goulets d'étranglements — M. Cressard le confirmerait — ces zones territoriales vivent dans l'isolement pourtant, elles ne doivent pas rester en dehors de la solidarité régionale et nationale. Elles sont aptes à s'industrialiser, notamment dans le cadre d'industries diverses, mais particulièrement dans celui des industries agro-alimentaires qui donneraient ainsi un essor certain à l'agriculture environnante ainsi qu'au commerce local et régleraient pour une part le douloureux problème de l'emploi.

Le tourisme est aussi, pour ces régions, un atout considérable. Pour le développer, ce qui est possible, il est nécessaire d'apporter des aides spécifiques à l'hôtellerie ainsi qu'aux équipements d'accueil. Il importe de promouvoir l'extension des gîtes ruraux, l'organisation de circuits divers, l'implantation de parcs touristiques.

Mais de plus, hélas, il manque à ces régions la possibilité de former les hommes. Elles manquent de collèges d'enseignement supérieur et particulièrement de collèges d'enseignement technique et les familles doivent s'imposer de lourds sacrifices pour envoyer leurs enfants dans des internats onéreux afin de leur assurer l'enseignement nécessaire.

Je m'excuse d'avoir peut-être dépassé le court laps de temps qui m'était imparti. J'exprime profondément le souhait, en terminant, que la rénovation des zones délaissées puisse être assurée au cours de ce VI^e Plan. Je ne me fais pas d'illusion, je sais que le Plan ne sera pas pour elles, selon la parole du Premier ministre, une « corne d'abondance ». Il est, en effet, facile d'échafauder des plans. Les moyens demeurent, hélas ! trop restreints, face à l'ampleur des besoins. Mais, à cette occasion, il était nécessaire de rappeler l'existence et l'état critique de ces zones déshéritées qu'une situation géographique, dont elles ne sont pas responsables, semble condamner. Lorsque cela n'est pas impossible, et pour le cas qui m'occupe ce n'est pas impossible, il est alors du devoir de la nation de les aider au moins à survivre et peut-être à prospérer.

Le VI^e Plan, a dit M. Chaban-Delmas, est raisonnable et sérieux. Je ne demande, monsieur le ministre, que rien de raisonnable et de sérieux. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. J'ai beaucoup entendu parler de l'Ouest, mais il faudrait tout de même que l'on admette certaines réalités. Que dans l'Ouest, région très vaste, il y ait beaucoup à faire, je l'ai dit hier et m'en suis expliqué longuement.

Qu'il y ait telle ou telle petite région qui ne connaisse pas le développement souhaitable, je le reconnais. Mais si l'on veut bien admettre en même temps qu'un effort considérable est fait pour les routes, particulièrement autour de la Bretagne, et en ce qui concerne la rénovation rurale, que l'industrialisation touche effectivement un certain nombre de villes et que Rennes, en particulier, a déjà complètement changé d'aspect, que des implantations universitaires ont été réalisées qu'on n'espérait pas il y a quelques années, alors, je me trouverai d'accord avec vous qui reconnaissez qu'un immense effort a été accompli, même s'il reste beaucoup à faire.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi (n° 1793) portant approbation du VI^e Plan de développement économique et social ; rapport n° 1826 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1829 de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1830 de M. Maurice Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCH.